

ANNEMASSE AGGLO S'ENGAGE
**POUR SES ESPACES NATURELS
SENSIBLES**

haute
savoie
le Département

**PLAN DE
SENSIBILISATION
DES ESPACES
NATURELS**
2024-2029



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONTRAT DE TERRITOIRE ENS

D'ANNEMASSE AGGLOMERATION

PLAN DE SENSIBILISATION GLOBAL 2024/2029



Table des matières

PREAMBULE.....	6
PHASE A – Etat des lieux du territoire	8
1. Collecte des données et démarche participative.....	8
1.1 Recherche bibliographique	8
1.2 Rencontres sur le terrain	9
1.3 Contacts auprès des personnes -ressources	9
1.4 Visites de sites	10
2. Restitution des échanges et des rencontres	11
3. Synthèse des animations.....	12
3.1 Les thématiques abordées parmi les animations recensées :	13
3.2 Le public concerné parmi les animations recensées :	13
4. Les sites.....	14
4.1 Les sites naturels valorisés	14
4.2 Les sites naturels potentiellement valorisables.....	30
4.2. Récapitulatif des usages sur le territoire.....	36
4.3. Les enjeux de biodiversité identifiés sur le périmètre du CTENS.....	36
5. La nature en ville.....	44
5.1. Définition	44
5.2. Les secteurs de nature identifiés au sein de la tâche urbaine du CTENS.....	44
PHASE B – Enjeux et objectifs du plan de sensibilisation.....	47
5. Enjeu 1 : Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	47
5.1 Objectif : Un accompagnement régulier des usagers des sites naturels avec une démarche adaptée sur le terrain : poser un cadre, développer des règles et/ou des aménagements afin de protéger, partager la nature et prévenir les conflits d’usage.....	47
5.2 Objectif : Créer des « zones de tranquillité » pour la faune et la flore avec un accès limité	49
6. Enjeu 2 : Des sites naturels sous ou peu valorisés au regard de leurs potentialités.....	49
6.1 Objectif : Etudier le potentiel de valorisation des sites au regard des usages en vigueur (agriculture et exploitations forestières) tout en étant vigilant quant à la préservation.....	49
6.2 Objectif : Mieux communiquer sur les usages adéquats suivant les sites.....	50

7. Enjeu 3 : Un vaste programme d’animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	50
7.1 Objectif : Ouvrir les publics cibles	50
7.2 Objectif : Développer une vraie démarche de communication des animations.....	51
7.3 Objectif : Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation	51
8. Enjeu 4 Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité.....	51
8.1 Objectif : Développer un concept « Ici commence la nature en ville ».....	51
<i>Eveiller à la nature autour de chez soi, limiter les déplacements et réduire les coûts de l’animation :</i>	51
<i>Reconnecter l’humain à la nature, apprendre à regarder autour de soi :</i>	52
8.1.1.1 Protéger les sites non urbains qui sont sur utilisés, sortir de « l’effet Waouh! »	52
PHASE C – Programme opérationnel du plan de sensibilisation	53
9.1 Fiche action type	53
9.2 Tableau de synthèse des fiches actions et planning.....	54
9.3 Les fiches actions	55
FICHE ACTION 1 - Un accompagnement régulier des usagers sous forme d’écogardes.....	55
FICHE ACTION 2 - Des espaces « Nature Sanctuaire ».....	56
FICHE ACTION 3 - Des maillages entre les différents sites naturels	57
FICHE ACTION 4 - Une charte commune aux acteurs de la sensibilisation	59
FICHE ACTION 5 - Le référencement des balades et de la nature de proximité	60
FICHE ACTION 6 - Une étude pour le bois de Rosses.....	62
FICHE ACTION 7 - La mise en avant des coteaux du Vernand comme lieu de sensibilisation...	64
FICHE ACTION 8 - Une signalétique décalée.....	65
FICHE ACTION 9 - Le concours « Terraforming » dans les collèges et lycées	66
FICHE ACTION 10 - Une uniformisation de la signalétique et des mobiliers de sensibilisation	67
FICHE ACTION 11 - Une Rencontre annuelle des acteurs de la sensibilisation	69
FICHE ACTION 12 - La coordination de la sensibilisation par Annemasse Agglo.....	70
FICHE ACTION 13 - Une page internet dédiée à l’offre de sensibilisation à la nature	71
FICHE ACTION 14 - Une sensibilisation particulière auprès de certains usagers spécifiques ...	73
FICHE ACTION 15 - « Laissons pousser la prairie »	74
FICHE ACTION 16 - La Journée Nature, pour le grand public et les scolaires.....	75
FICHE ACTION 17 - La valorisation des zones humides	76



FICHE ACTION 18 - Le challenge type « Koh Lanta ».....	78
9.4 Les engagements de chacun	79
9.5 Budget prévisionnel	79

PREAMBULE

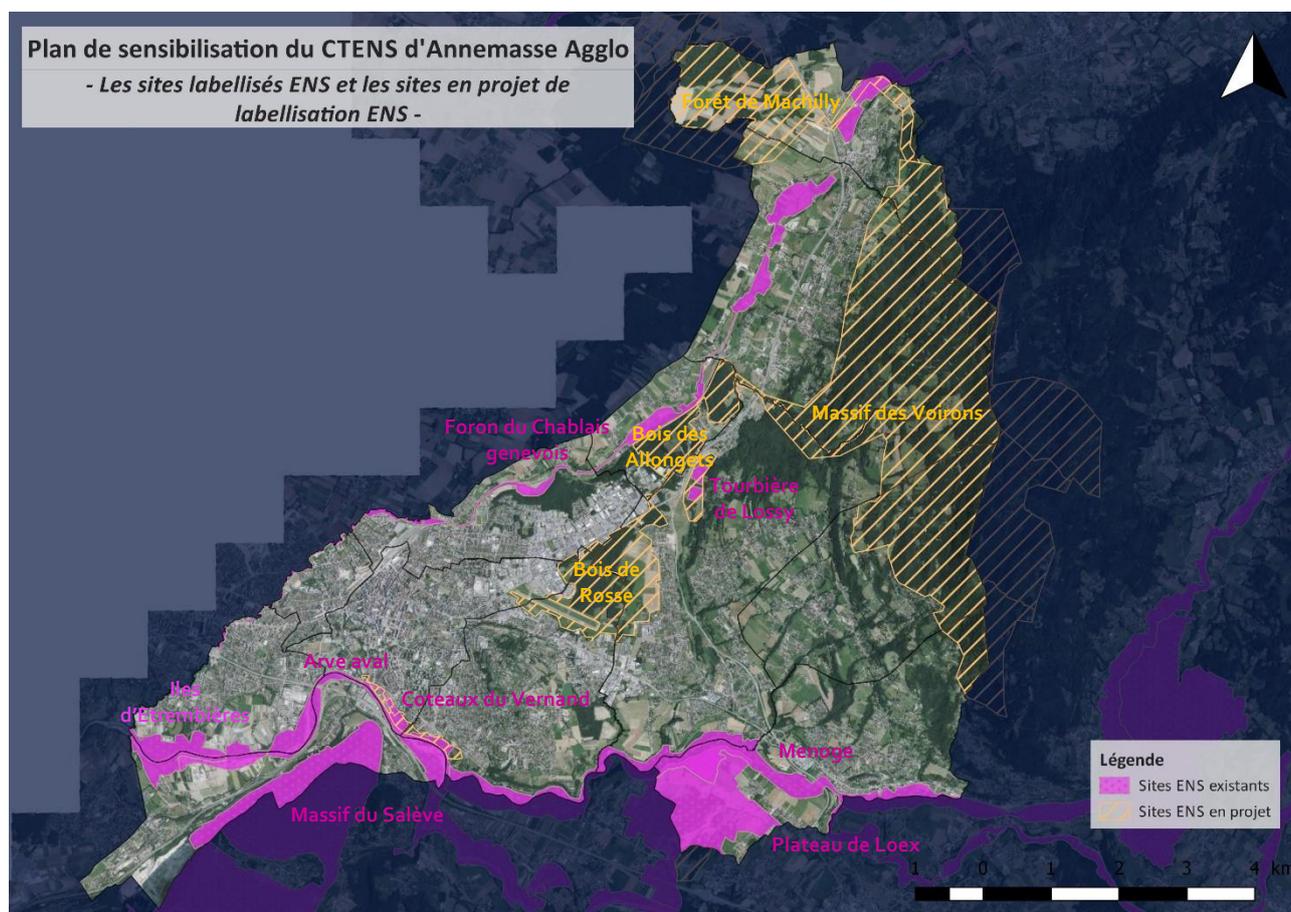
Le plan de sensibilisation global

Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) d'Annemasse Agglomération s'étend sur les 12 communes de l'agglomération, les communes limitrophes de Veigy-Foncenex, Bons-en-Chablais, Loisin et 14 communes suisses également limitrophes. Porté par le Département, le CTENS constitue un outil pour accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique de préservation et de valorisation des espaces naturels.

Le plan de sensibilisation global, objet de la présente étude, porte sur les 12 communes d'Annemasse Agglo.

La carte suivante présente le périmètre du CTENS ainsi que les sites ENS existants ou en projet.

Carte 1 Périmètre du CTENS et sites ENS existants ou en projet



Le plan de sensibilisation vise à répondre aux enjeux du CENS suivants :

- la préservation de la biodiversité, des paysages et des corridors écologiques
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- la préservation de la ressource en eau
- la gestion des conflits d'usage au sein des espaces naturels et agricoles de proximité perçus comme des espaces récréatifs

Il s'agit de permettre aux différents publics de fréquenter ensemble les espaces naturels du territoire et d'en acquérir une meilleure compréhension.

Ainsi, les attendus du plan de sensibilisation sont les suivants :

- proposer une structuration des actions de sensibilisation sur 5 ans en définissant les publics cibles et pour chacun d'eux les thématiques et les messages à faire passer, les lieux, les outils et les actions de sensibilisation les plus appropriés à mettre en œuvre
- permettre la mise en réseau des sites et des acteurs du territoire en lien avec ces sites
- identifier les sites les plus aptes à accueillir du public et ceux à préserver de la fréquentation humaine

La finalité du plan de sensibilisation est de permettre une meilleure appropriation des enjeux du territoire et une plus grande implication des différents acteurs dans les actions du CTENS. Il doit, en outre, permettre aux acteurs de mieux se comprendre et se respecter pour pouvoir conjuguer les différents usages sur les espaces naturels du territoire et limiter les conflits. Le plan de sensibilisation constitue également une opportunité de réponses à la surfréquentation observée sur certains sites naturels de l'agglo pouvant se traduire par le dérangement de la faune, la dégradation des milieux naturels et l'érosion des sentiers.

Les actions du plan de sensibilisation sont cohérentes avec celles proposées dans le Schéma de Développement Touristique du territoire, notamment pour les massifs des Voirons et du Salève.

Démarche méthodologique

L'état des lieux du plan de sensibilisation global a permis d'identifier les sites naturels valorisés et les sites naturels potentiellement valorisables.

L'identification de ces sites s'est appuyée sur les ressources disponibles notamment auprès des professionnels de la sensibilisation ainsi que les résultats d'un questionnaire numérique transmis aux communes du CTENS et aux acteurs et partenaires du territoire.

Les acteurs locaux et partenaires institutionnels déjà engagés dans la réflexion préalable menée autour de la sensibilisation ont en effet été sollicités et ont apporté des éléments techniques sur l'état de l'existant. Ils ont défini des enjeux et les pistes de propositions. Leur implication tout au long du processus leur a donné un rôle moteur pour les actions proposées.

Chaque site proposé, qu'il soit déjà reconnu ou pas, a fait l'objet d'une analyse détaillée de notre part (visite de terrain, biblio, contact auprès des usagers...). Il s'est agi d'un regard d'expert sur la valorisation potentielle du site au regard des équipements existants, des qualités pédagogiques, des éventuelles contraintes techniques et foncières et bien entendu des sensibilités écologiques.

En parallèle, une démarche participative a été mise en place le 06 octobre 2023 au travers d'une rencontre avec les usagers sur trois sites naturels sensibles.

Les animations proposées sur les sites ont également été recensées et détaillées, ainsi que les prestataires d'Annemasse Agglomération sur ce volet.

Ainsi, l'état des lieux a permis de dresser le bilan des infrastructures d'accueil du public existantes sur le territoire, ainsi que les aménagements et les animations proposées. Cet état des lieux a également mis en évidence les potentialités du territoire en termes de valorisation et ciblé des sites en particulier.

PHASE A – Etat des lieux du territoire

1. Collecte des données et démarche participative

La figure ci-dessous présente les modalités de collecte des données mises en place.



1.1 Recherche bibliographique

Les données suivantes ont été consultées :

- ✓ CTENS d'Annemasse Agglo – 2019
- ✓ Etude générale transfrontalière sur les corridors écologiques et leurs fonctionnalités – Annemasse Agglo – Instinctivement Nature/FDC74 – Septembre 2022
- ✓ Inventaire et cartographie des habitats naturels en vue de la création de sites Espaces Naturels Sensibles sur le territoire d'Annemasse Agglo – Avis Vert & Ecoflora – Novembre 2019
- ✓ Etude des espèces patrimoniales du CTENS d'Annemasse Agglo – Avis Vert – Avril 2021
- ✓ Schéma de développement touristique commun entre Annemasse Agglo et la communauté de communes du Genevois – 2023-2028
- ✓ Gestion de la fréquentation du massif des Voirons Natura 2000 – Anim'Nature
- ✓ CTENS des milieux alluviaux du bassin de l'Arve 2019-2023 – SM3A
- ✓ Plan de gestion du plateau de Loex
- ✓ Lectures universitaires sur la sensibilisation à la nature

1.2 Rencontres sur le terrain

Une enquête de terrain auprès des usagers sur trois sites « sensibles » a été réalisée.

Ces trois sites n'ont pas été choisis par hasard, le choix s'explique de par leurs différences.

Leur distance avec la zone urbaine la plus proche, la différence d'aménagements sur place engendre une fréquentation, un public et des usages variés.

Les sites concernés sont :

- ✓ La crête des Voirons
- ✓ Le lac de Machilly
- ✓ Le sentier du Foron sur la commune de Ville-La-Grand

1.3 Contacts auprès des personnes -ressources

Les personnes ressources, professionnels de la sensibilisation à la nature ont été contactées de plusieurs manières.

Un questionnaire via la plateforme numérique Dites-Nous-Tout complété d'une session de contacts téléphoniques a permis de recueillir un ensemble d'informations sur les animations proposées sur le territoire d'Annemasse Agglo.

Ont participé à cette première partie d'étude :

- ✓ Anim'Nature (professionnel indépendant)
- ✓ ONF
- ✓ 5 communes d'Annemasse Agglo
- ✓ France nature Environnement
- ✓ Le centre de loisirs de la Bergue
- ✓ MJC d'Annemasse
- ✓ La maison du Salève
- ✓ La Chambre d'Agriculture 74
- ✓ La Fédération des chasseurs 74
- ✓ M. le Conseiller pédagogique, directeur de l'école du centre de Ville La Grand
- ✓ Aster CEN 74
- ✓ SM3A
- ✓ Comité départemental de la randonnée 74

En complément de cette démarche, un atelier destiné aux professionnels de la sensibilisation a réuni 30 participants le 16 octobre 2023. Les objectifs de cette rencontre fructueuse étaient la création d'un engagement collectif autour du projet de plan de sensibilisation ainsi que la récolte de données pour établir un diagnostic.



Lucinges le 16 Octobre 2023

Ce panel de structures diverses a permis en effet d'approfondir la démarche et recueillir de part les animations actuelles, une vision d'ensemble du tissu existant. S'ajoutent à cela, des animations pouvant être proposées sur le territoire qui n'ont pas encore trouvé « preneur ».

1.4 Visites de sites

Quatre sites ont fait l'objet de visites réalisées sur les mois d'octobre et novembre 2023. L'objectif était d'évaluer les pressions anthropiques (cumul des usages) au regard des sensibilités écologiques et d'identifier d'éventuelles potentialités peu ou pas encore valorisés.

Il s'agit des sites suivants :

- ✓ Le bois de Rosses, parcouru le 02 octobre 2023, et situé sur les communes de Vétraz-Monthoux, Annemasse, Ville-La-Grand et Cranves Sales.
- ✓ Le massif des Voirons, parcouru le 12 octobre 2023, et situé sur les communes de St Cergues, Bonne, Lucinges et Cranves Sales.
- ✓ Le plateau de Loex sur la commune de Bonne parcouru le 23 octobre 2023
- ✓ Le bois de Vernaz sur la commune de Gaillard parcouru le 29 novembre 2023

Ces sites ont été choisis selon les critères suivants :

- ✓ La pression de fréquentation et les conflits d'usage pour les Voirons
- ✓ Les potentialités de valorisation parfois en complément de l'existant pour les autres sites

L'état des lieux des autres sites s'est basé sur l'analyse de la documentation disponible ainsi que les connaissances respectives des membres de l'équipe.

2. Restitution des échanges et des rencontres

Trois types de Nature sont perçus :

Sur le site du Signal des Voirons, une « Nature Naturelle » s'étend avec pour la majeure partie des personnes rencontrées, un respect de la faune et de la flore.

Toutefois, il existe un besoin de concertation pour éviter les conflits d'usages entre les promeneurs de chiens en liberté et les chasseurs notamment. Cela peut être aussi une fréquentation inadaptée entraînant des pollutions sonores et lumineuses par des usagers indiscrets ou motorisés, à toute heure du jour ou de la nuit.

Cette fréquentation inadaptée se manifeste aussi par une modification de l'espace. L'apparition de sentiers qui n'existaient pas en est un critère. Trop de passage crée un sentier nouveau qui n'a pas lieu d'être.

Les sentiers existants détériorés par des usagers ainsi que l'apparition de réalisations nouvelles comme des tremplins creusés à la pelle dans les zones forestières sont des marqueurs de surfréquentation et conflits d'usages.

Au Lac de Machilly, on trouve une « Nature Domestiquée » qualifiée aussi « d'aseptisée », c'est à dire propre, tondue et avec un respect de l'endroit. Il s'agit d'un lieu de détente et repos.

Le long du sentier du Foron se déroule une « Nature Mixte » à la fois naturelle et domestiquée.

Il existe un réel maintien d'une partie naturelle préservée le long du cours d'eau. Les usagers rencontrés ont manifesté une vraie sensibilité à l'environnement des alentours ainsi que pour l'agriculture environnante.

La synthèse de ces échanges :

- ✓ Les usagers rencontrés sur place ont conscience des lieux et de la nécessaire protection face aux fragilités des sites naturels.
- ✓ Cependant, ils n'ont pas forcément conscience s'ils sont dans un espace protégé ou non.
- ✓ Les panneaux, de manière générale ne sont pas vraiment vus ou lus, excepté ceux réalisés par les enfants ou ceux qui interpellent comme « Attention chute de feuilles !! »
- ✓ On relève un besoin de concertation pour éviter des conflits d'usages notamment entre la chasse, l'agriculture, et les promeneurs avec chiens et des usages inadaptés.



Massif des Voirons le 06 Octobre 2023

3. Synthèse des animations

Au moins 75 animations sont proposées sur le territoire d'Annemasse Agglo en 2023. Le diagnostic a été réalisé en collaboration avec Annemasse agglomération à partir de lectures de documentaires, plusieurs visites de sites, un questionnaire numérique complété d'échanges téléphoniques auprès des professionnels de la sensibilisation ainsi que la restitution des ateliers avec les professionnels de la sensibilisation. Ces animations se présentent sous plusieurs formes attractives et modernes.

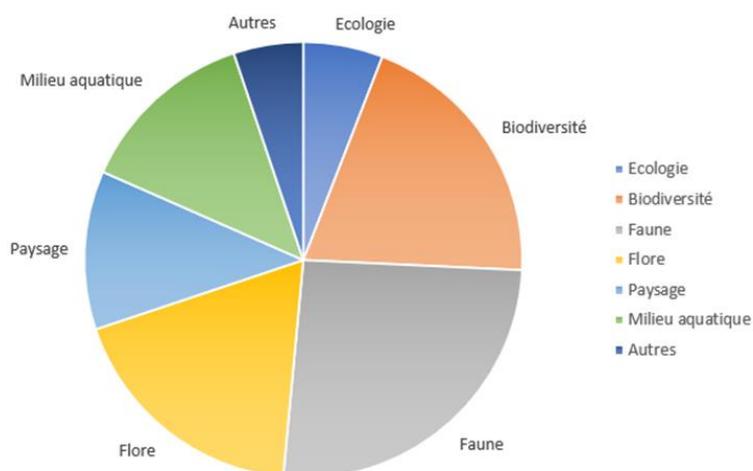
Nous les avons réunis en cinq groupes :

- ✓ **Les découvertes en extérieur** regroupent les randonnées, balades et observation de la nature via un point de vue.
- ✓ **Les ateliers actifs et Jeux** regroupent les animations impliquant une activité manuelle de type fabrication (ex : mangeoires à oiseaux), différents jeux avec la sensibilisation à la nature (jeux de société, jeux en intérieur ou extérieur) et actions (type ramassage de déchets).
- ✓ **Les expositions** sont présentées généralement au moulin de carra ou la maison du Salève, en salle communale ou itinérantes.
- ✓ **Les réunions de sensibilisation et conférences**, elles sont généralement destinées aux élus.
- ✓ **Les événements importants** tels que :
 - La journée mondiale de l'eau
 - La nuit est belle (une soirée d'extinction de l'éclairage public afin de sensibiliser à l'impact de l'éclairage sur la santé humaine et la biodiversité).
 - La journée internationale des forêts
 - Fête de la nature ...

Ces événements sont généralement proposés par les communes.



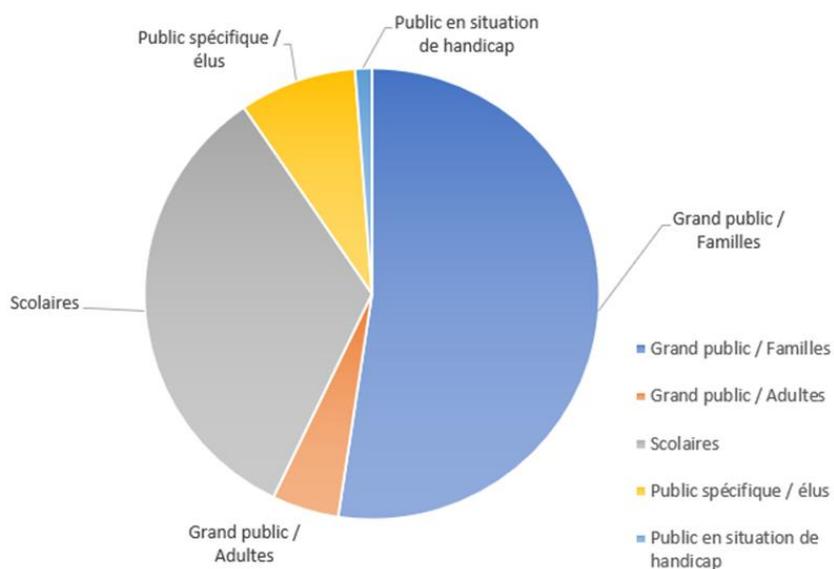
3.1 Les thématiques abordées parmi les animations recensées :



Un large panel de thématiques est proposé.

Les animations autour de la biodiversité abordent la découverte de la diversité des organismes vivants et des espèces ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Celles répertoriées autour de l'écologie visent à enseigner un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement naturel ainsi qu'à la protection de ce dernier. Les animations classées sous « Autres » touchent notamment l'éveil des sens à la Nature (écouter, toucher, sentir, goûter), cela englobe aussi les animations autour des risques tels que les risques d'inondation.

3.2 Le public concerné parmi les animations recensées :



Le Grand public « famille » est le public phare représentant 52 % des animations recensées. 33 % des animations s'adressent aux scolaires.

La sensibilisation démarre auprès des plus jeunes notamment dans le cadre scolaire jusqu'à l'âge de 11 ans. Toutefois, on relève des freins au niveau des établissements. Les programmes et plannings scolaires chargés sont un frein pour les collèges et lycée. La sensibilisation à la Nature peut éventuellement rentrer dans le programme de SVT mais sur volonté de l'établissement et des enseignants. Le choix de thématiques de l'établissement scolaire est associé aux programmes. Dans le cas contraire, ce n'est pas possible de motiver les enseignants qui n'ont pas de temps suffisant en dehors des programmes scolaires. Les plus grands sont donc un public beaucoup moins touché que les primaires.

4. Les sites

4.1 Les sites naturels valorisés

Par sites naturels valorisés, nous entendons les sites naturels reconnus pour leurs qualités intrinsèques et comprenant :

- ✓ les sites naturels équipés d'infrastructures d'accueil du public (stationnements, panneaux d'information, panneaux pédagogiques...), y compris parfois une simple signalétique de type PDIPR
- ✓ les sites naturels faisant ou ayant fait l'objet d'animations

11 sites naturels valorisés ont ainsi été identifiés :

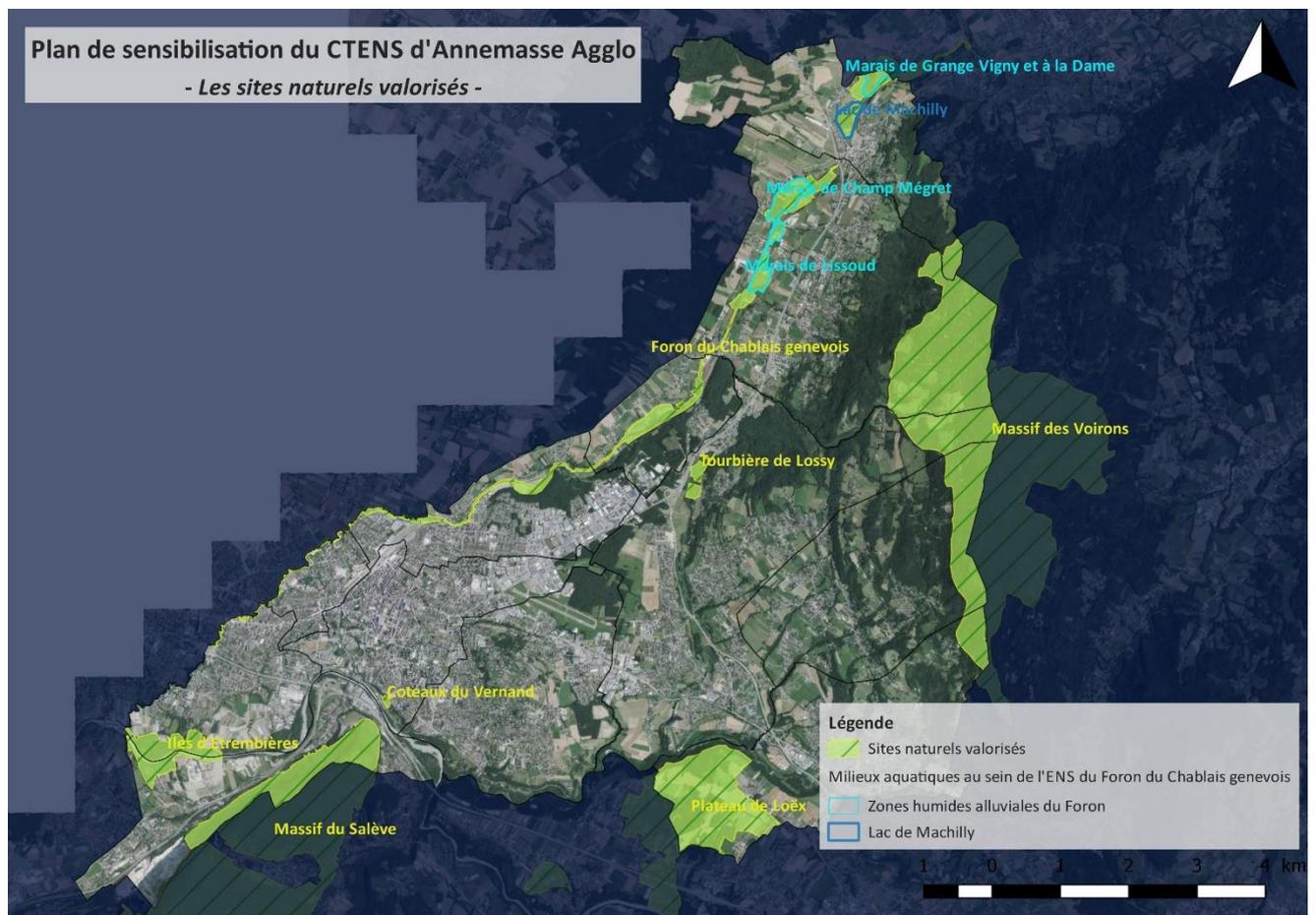
- ✓ Le massif des Voirons situé sur les communes de Saint-Cergues, Machilly, Bonne, Lucinges et Cranves Sales pour l'agglomération d'Annemasse
- ✓ Le massif du Salève, labellisé ENS au titre du Réseau Ecologique Départemental (RED) et situé sur la commune d'Etrembières pour l'agglomération d'Annemasse
- ✓ Le plateau de Loex, labellisé ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et situé sur la commune de Bonne pour l'agglomération d'Annemasse
- ✓ Les Iles d'Etrembières, labellisées ENS au titre du Réseau Ecologique Départemental (RED) et situées sur les communes d'Etrembières et Gaillard pour l'agglomération d'Annemasse
- ✓ La tourbière de Lossy, labellisée ENS au titre du Réseau Ecologique Départemental (RED) et située sur la commune de Cranves-Sales
- ✓ Les coteaux du Vernand, labellisé ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et situé sur la commune d'Annemasse
- ✓ Le Foron du Chablais genevois, labellisé ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et situés sur les communes de Machilly, Saint-Cergues, Juvigny, Ambilly et Ville-la-Grand.
- ✓ Le marais de Champ Mégret, labellisé ENS au titre du Réseau Ecologique Départemental (RED) et situé sur la commune de Saint-Cergues



- ✓ Le marais de Lissoud, labellisé ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et situé sur la commune de Saint-Cergues
- ✓ Le marais de Grange Vigny et à la Dame, labellisé ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et situé sur les communes de Machilly et Bons-en Chablais
- ✓ Le lac de Machilly

La carte suivante présente la localisation des sites naturels valorisés sur l'agglomération d'Annemasse.

Carte 2 Localisation des sites naturels valorisés



Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des sites valorisés.



Tableau 1 Présentation des sites valorisés

Site	Statut ENS	Situation géographique	Valorisation	Public cible
Massif des Voirons	En projet	Communes de Saint-Cergues et Cranves Sales	Sentiers PDIPR et GR Balcon du Léman Panneaux APPB et Natura 2000 Animations Sentier artistique temporaire	Grand public Scolaires
Massif du Salève	RED	Commune d'Étrembières	Sentiers PDIPR et GR Balcon du Léman Panneaux APPB et Natura 2000 Animations Valorisation du site et ses espèces sur le nouveau site du téléphérique	Grand public Scolaires
Plateau de Loex	Nat'O	Commune de Bonne	Sentier PDIPR (boucle) et GR Balcon du Léman Panneaux pédagogiques et ENS Animations	Grand public Scolaires
Iles d'Étrembières	RED	Communes d'Étrembières et Gaillard	Sentiers PDIPR Panneau info APPB Animations	Grand public Scolaires
Tourbière de Lossy	RED	Commune de Cranves Sales	Animations Aménagement d'un passage à amphibiens	Grand public Scolaires
Coteaux du Vernand	Nat'O	Commune d'Annemasse	Animations	Grand public
Foron du Chablais genevois	Nat'O	Communes de Machilly, Saint-Cergues, Juvigny, Ambilly et Ville-la-Grand	Sentiers PDIPR Promenade annuelle par l'association ADIFOR Présence du Moulin de Carra, lieu de valorisation des patrimoines culturels et naturels	Grand public
Marais de Champ Mégret	RED	Commune de Saint-Cergues	Sentier PDIPR	Grand public
Marais de Lissoud	Nat'O	Commune de Saint-Cergues	Sentier PDIPR Platelage dans la roselière	Grand public
Marais de Grange Vigny et à la Dame	Nat'O	Commune de Machilly	Sentier PDIPR Animations	Grand public
Lac de Machilly		Commune de Machilly	Sentier PDIPR Equipements de détente	Grand public



4.1.1. Le massif des Voirons

Le Massif des Voirons s'étire selon un axe nord-sud du col de Saxel à la vallée de la Ménoge d'où il domine le bassin Lémanique à 1480 m au niveau du Signal des Voirons. Chaîne de montagnes la plus occidentale des Préalpes du Chablais, ce massif de 4 623 ha constitue le dernier rempart de l'Arc Alpin face aux contreforts jurassiens.

Le massif des Voirons a été désigné comme zone spéciale de conservation au titre de la directive Habitat par l'Arrêté du 17/10/2008. Le site Natura 2000 constitue la partie sommitale du massif s'étendant ainsi sur une surface de 978 ha et regroupant 9 communes dont celles de Saint-Cergues, Cranves Sales, Machilly, Lucinges et Bonne pour l'agglomération d'Annemasse. Ces 978 hectares sont majoritairement constitués de forêts essentiellement résineuses, réparties entre 950 et 1 480 mètres d'altitude. La nature géologique du site, remarquable, correspond à la nappe de charriage du Chablais (grès, conglomérats...).



Hêtraie

Le massif des Voirons est également protégé depuis le 12 janvier 1987 par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur une superficie de 925 ha. L'APPB fixe des mesures réglementaires de préservation s'appliquant au milieu naturel et non aux espèces qui y vivent. À ce titre, certaines activités à l'intérieur du périmètre défini par l'arrêté sont réglementées : pratique de la chasse et de la pêche, pratiques agricoles, dépôt de matériaux ou produits polluants, circulation des véhicules, activités sportives et touristiques et encadrement des travaux publics ou privés.

Le massif des Voirons est accessible facilement et offre un parcours de crête en belvédère sur le lac Léman. Le cheminement en crête est fortement érodé à hauteur du saut de la Pucelle.

L'accès à la crête sommitale depuis le versant nord-ouest de l'agglomération d'Annemasse s'effectue par différents accès pédestres dont 3 sentiers PDIPR partant des communes de Saint-Cergues, Machilly et Lucinges. La crête sommitale est inscrite en tant que GR Balcon du léman

Un parcours artistique avait été aménagé, il concernait plus particulièrement la commune de Boège. Subsistent de cet aménagement à ce jour démonté, quelques panneaux et balises.



Cheminement du GR Balcon du Léman et panneau du parcours artistique

L'information des usagers s'effectue par des panneaux présentant l'APPB (milieux naturels et réglementation) et le site Natura 2000 complétés des panneaux PDIPR de départ de randonnée sur chaque parking d'accès au site. Des poteaux balises répartis le long des cheminements rappellent le statut de protection du massif.



Panneau d'information APPB et poteau balise

Des incivilités (circulation de véhicules motorisés, vandalisme, divagation de chiens, coins feux, rave party...) ont conduit les 9 communes concernées par le périmètre Natura 2000 à une concertation afin de définir les outils de communication et de sensibilisation appropriés. L'augmentation de la fréquence de présence des agents en été 2023 sur site (ONF, gendarmerie, ...) a permis de sensibiliser les usagers aux dangers des incendies notamment.

De nombreux usages sont présents à tout moment de l'année pour la plupart. Promeneurs, chasseurs, exploitation forestière, agriculteurs mais aussi, des chiens en liberté, passage de véhicules à moteur sont présents. Sur les périodes de pic de fréquentation, la circulation est très importante et les accès saturent. L'ensemble de ces usages conduit régulièrement à des conflits, notamment avec les chasseurs, les véhicules et les promeneurs de chiens sans laisse.



Sur la crête des Voirons, dans le secteur du « saut de la pucelle », le lieu est considéré comme dangereux pour les promeneurs car pentu et pas sécurisé. Il y a par ailleurs régulièrement des barbecues sauvages.

Plus bas, le massif des Voirons s'abaisse à 500 m d'altitude en limite de Saint-Cergues et Cranves-Sales dans le profond ravin de la Chandouze qui est considéré comme dangereux pour les promeneurs. Ce secteur ne présente pas de panneaux ni d'aménagements adéquats pour sécuriser les visiteurs non avertis. Il y a par ailleurs des usages inadaptés (comme ceux cités plus haut).

Dans le secteur des « affamés », les barbecues sauvages viennent déranger la faune. Ce secteur contient également une zone de captage d'eau.

Perspectives :

Le massif des Voirons présente de belles potentialités de valorisation et sensibilisation en raison de ses qualités intrinsèques, de sa situation géographique en balcon du Léman et des différents accès pédestres existants. En raison de sa forte fréquentation par les promeneurs et les randonneurs, le site constitue un bon support de sensibilisation à travers des actions de maraudage par exemple. Le déploiement d'animations grand public (soirées contes...) permettrait de capter un public plus large issu notamment des communes riveraines.

4.1.2. Le massif du Salève

Le Salève a été désigné par arrêté ministériel du 17 octobre 2008 comme zone spéciale de conservation au titre de la directive Habitat. Le site s'étend sur 13 communes dont Etrembières pour l'agglomération d'Annemasse et couvre une superficie de 4 500 hectares dont 1 509 hectares d'habitats d'intérêt communautaire.

Le Petit Salève est protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope n° 127 du 07 novembre 1988, modifié le 13 juillet 2000, sur une superficie totale de 210 hectares. Le massif calcaire du Petit Salève fait partie intégrante du Salève, véritable trait d'union entre les massifs préalpins et celui du Jura. Le Petit Salève est connu depuis longtemps pour son intérêt écologique et paysager. Il abrite en effet des habitats très différents représentés majoritairement par des forêts de feuillus et des pelouses sèches et rocailleuses. Il joue également un rôle notable en matière de protection de la ressource en eau locale.

Le site Natura 2000 du massif du Salève est géré par le syndicat mixte du Salève. La maison du Salève, basée à Présilly, a développé de nombreux outils (expositions, animations, chantiers participatifs, espace muséographique du nouveau téléphérique...) en faveur de la découverte, la préservation et la valorisation du massif.

Perspectives :

La gestion et la valorisation du massif du Salève sont en place, le plan de sensibilisation n'a pas de valeur ajoutée à apporter à la situation existante. Annemasse Agglo et ses communes devront cependant prendre part et agir selon les plans d'actions définis à l'échelle du massif du Salève.



4.1.3. Le plateau de Loex

Fiche action PG 1.9 du CTENS Annemasse Agglo : Mise à jour du contrat de site du plateau de Loex

Le plateau de Loex constitue une vaste unité rurale, faiblement entaillée par l'urbanisation.

Des boisements de feuillus, dans lesquels s'insèrent des plantations résineuses (Epicéas), alternent avec les prairies agricoles destinés à la pâture, la fauche et aux cultures.

Le couvert boisé sert de refuge aux populations de Chevreuil et de Sanglier, populations permanentes ou en transit le long des rives de la Ménoge, depuis les massifs des Voirons et du Salève et la plaine du Rhône. Le Cerf est également observé de façon ponctuelle. Le Lièvre brun est présent, alors que le Lapin de garenne a disparu depuis plusieurs années.

L'étude réalisée en 2017 en vue d'établir un Contrat de Territoire Espace Naturel sensible coordonné par l'ONF a souligné la diversité des habitats naturels et a mis en évidence la présence de plusieurs plantes patrimoniales (Laser de Prusse, Ophioglosse commun...). Le site accueille par ailleurs 8 espèces d'amphibiens, dont le Sonneur à ventre jaune et la Salamandre tachetée, et 15 espèces différentes de Chauve-souris



Prairies et labours

Outre l'activité agricole, le plateau de Loex est le support de multiples d'activités récréatives et sportives (courses d'orientation, randonnées équestre, VTT...). Des panneaux d'information et des panneaux pédagogiques ont été installés en 2021 dans le cadre de l'ENS. Un petit parking a également été aménagé au hameau de Loex sur la commune de Bonne.



Panneau d'information ENS et table de lecture



Parking de Loex et panneau d'information ENS



Des animations en faveur des scolaires ont été réalisées sur la période 2021-2022, ainsi qu'une conférence grand public en 2022.

Perspectives :

Le plateau de Loex présente un fort potentiel de sensibilisation au regard de la mosaïque de milieux naturels, alternant les milieux ouverts et les milieux fermés, qui le constituent et d'une topographie accessible au plus grand nombre.

Le plan de gestion constitue par ailleurs un outil de dialogue et de concertation envers les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles afin de valoriser le potentiel de biodiversité du site (en développant les prairies fleuries ou une gestion sylvicole favorable aux Chauve-souris par exemple) et créant ainsi des supports de sensibilisation. Le premier plan de gestion établi pour la période 2018-2022 a permis d'élaborer un guide de sensibilisation et de proposer des ateliers pédagogiques avec les classes de CM2 des écoles de Bonne et Arthaz dont une journée complète sur le plateau et à la ferme Baltassat. La poursuite du plan de gestion 2018-2022 permettrait de conforter les actions réalisées en faveur de la sensibilisation.



Le plateau est doté aujourd'hui de stationnements, de cheminements et de signalétique. Il pourrait devenir un site de référence en matière de pédagogie et sensibilisation à la nature à l'échelle de la basse vallée de l'Arve, tout en respectant les usages agricoles en vigueur.

4.1.4. Les Iles d'Étrembières et le bois de Vernaz

Fiche action B-4-1. du CTENS Arve alluviale : Rendre compatible la fréquentation du public et le maintien de la biodiversité rivulaire par des équipements (hors chemins) – 1. Equipements des Iles d'Étrembières pour améliorer le fonctionnement écologique des étangs tout en tenant compte des usages présents

Le site ENS des Iles d'Étrembières est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 Vallée de l'Arve, désigné en 2016 et 2017 au titre des directives Oiseaux et Habitat. Le site est également protégé par l'APPB du 20 août 2002 intitulé « le bois de la Vernaz et les étangs d'Étrembières ».

Cet espace naturel protégé s'étend sur les communes de Gaillard et d'Étrembières sur une superficie d'environ 35 hectares. Les espèces accueillies sur le site et visées par la mesure de protection sont le Blongios nain, le Bihoreau gris, le Butor étoilé, le Castor d'Europe, le Grèbe castagneux, le Bruant des roseaux, le Petit Gravelot, la Rousserolle effarvatte et la Rousserolle verderolle. Parmi les plantes, il faut citer la petite massette et l'ail rocamboule.

Les Iles d'Étrembières sont constituées de milieux humides riverains de l'Arve dont des forêts alluviales et de milieux terrestres (boisements et prairies). Le site est accessible par les riverains du lotissement des Iles à Étrembières et des quartiers résidentiels de Gaillard. Il est donc fortement fréquenté, notamment pour la promenade avec chien, mais aussi pour le VTT, la course à pied, les coins-feux... Les plages de galets de l'Arve sont vraisemblablement utilisées en été comme site de baignade.



Étang des Iles à Étrembières et Arve



Les parkings des Iles et des Chenévriers permettant l'accès motorisé au site sur la commune de Gaillard sont équipés de panneaux d'information sur la protection du site. Le parking du bois de la Châtelaine n'est pas doté d'informations au sujet du site.



Parking des Iles – Panneaux d'information APPB au Chenévriers

Le bois de Vernaz accueille une signalétique obsolète constituée de tables de lecture et de panneaux APPB.



Table de lecture obsolète

Côté Etrembières, on note la présence d'un petit parking situé en périphérie du quartier résidentiel des Iles et d'un panneau d'information de l'APPB.



Panneau d'information de l'APPB aux Iles à Etrembières



Le site est géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM₃A) dans le cadre du CTENS Arve alluviale et du site Natura 2000 Arve. Deux tables de lecture ont été installées vers le bois de la Châtelaine afin d'informer les usagers sur la gestion du site (Renouée du Japon et hibernacula). Elles sont accessibles depuis le cheminement PDIPR de l'Arve.



Tables de lecture du SM₃A

Perspectives :

Le site ENS des Iles d'Étrembières présente des usages contradictoires : il mixe en effet la réglementation d'un milieu naturel protégé à des équipements d'accueil du grand public venu dans une perspective récréative (en témoignent les nombreux chiens non attachés).

D'autres usages que l'agriculture et la promenade, tels que les barbecues sauvages et passages de véhicules à moteur sont identifiés sur ce secteur, l'endroit étant régulièrement très fréquenté.

Une réflexion globale à l'échelle du site identifiant notamment des secteurs sensibles (nidification des oiseaux d'eau, haltes migratoires...) et l'influence éventuelle des activités humaines permettrait peut-être de mieux encadrer les usages anthropiques (mises en défens si besoin, aménagements physiques, équipements pédagogiques...). Le SM₃A a réalisé une étude dans ce sens.

La vaste prairie centrale du Bois de Vernaz est particulièrement qualitative et offre des potentialités de valorisation (animations, jeux...). Le site sera d'autant plus accessible et connu à la fin de la réalisation et de la valorisation de la véloroute touristique viarhona.



Prairie centrale des Bois de Vernaz



4.1.5. La tourbière de Lossy

Fiche action PG 1.8. du CTENS Annemasse Agglo : Mise à jour du plan de gestion de la tourbière de Lossy

La tourbière de Lossy est un site labellisé ENS RED depuis 2012, situé sur la commune de Cranves Sales. Elle est constituée d'une roselière très favorable à de nombreuses espèces oiseaux, d'une cladiaie (formation végétale dominée par le Marisque) et d'une saulaie à Saules cendrés riche en Fougère des marais. Elle accueille en période de reproduction plusieurs espèces d'amphibiens venus du massif des Voirons.



La tourbière de Lossy

Le SM3A s'est engagé dans la mise à jour du plan de gestion en y incluant la conception et la réalisation d'un passage souterrain permettant de protéger la migration des amphibiens. L'ouvrage a été réalisé en 2022, il peut être emprunté par l'ensemble de la petite faune terrestre. Le site fait également l'objet d'un projet d'APPB.

Perspectives :

En raison de sa grande sensibilité, l'ouverture au public de la tourbière de Lossy n'est pas souhaitable.

A notre connaissance, la tourbière fait l'objet de peu d'animations. L'aménagement récent du passage en faveur de la petite faune terrestre constitue une opportunité pour développer des actions de sensibilisation sur les déplacements migratoires et les continuités écologiques en général.

4.1.6. Les coteaux du Vernand

Fiche action PG 1.5. du CTENS Annemasse Agglo : Formalisation du plan de gestion des coteaux du Vernand sur la commune d'Annemasse et étude d'une extension sur la commune de Vétraz-Monthoux

Le site, géré par la Commune d'Annemasse, est constitué de pentes exposées plein sud et dominant l'Arve. Il s'étend sur une superficie de plus de 5 ha et comprend une prairie fleurie, des vergers, un bois et une zone humide. Il a fait l'objet d'acquisitions foncières pendant une vingtaine d'années.



Prairie fauchée des coteaux du Vernand

Un premier cheminement piétonnier a été réalisé en 1998. La création en 2014 d'une liaison piétonne avec l'Arve s'est appuyée sur une étude écologique qui a mis en évidence la présence d'une espèce patrimoniale, le Sonneur à ventre jaune et de plus de 200 espèces de végétaux.

Le site est labellisé refuge LPO et ENS Nat'O. Il y a également un suivi d'une espèce protégée.

Perspectives :

En l'état, seuls les riverains fréquentent le site. La valorisation du site auprès d'un public plus large doit être pensée dans le cadre du plan de gestion et de l'extension du périmètre de l'ENS.

4.1.7. Le Foron du Chablais genevois

Fiches action A1 et A2 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : en faveur de la renaturation du cours d'eau

Ce vaste Espace Naturel Sensible (160 ha) comprend l'ensemble du linéaire du Foron du Chablais genevois, affluent de l'Arve.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et des Affluents (SM3A) est chargé de la gestion de cet espace alluvial au travers du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve. Lancés en 2019, les travaux de renaturation et sécurisation contre les crues sont terminés. Devenus impératifs tant pour la sécurité des zones résidentielles que pour la faune et la flore, les travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois ont duré trois ans et ont concerné le linéaire entre Gaillard et Ville la Grand.

Le site est valorisé par l'aménagement d'un chemin de randonnée pédestre inscrit et VTT inscrit au PDIPR. Le cheminement s'étire de la gare de Bons en Chablais à la gare d'Annemasse. Il est géré par Annemasse Agglo jusqu'à Machilly et par l'agglomération de Thonon-les-Bains pour le tronçon de Bons en Chablais. Ce parcours traverse une alternance de paysages agricoles et forestiers ainsi que des zones humides sur un linéaire de 15 km.



Le Foron du Chablais genevois et le cheminement

Le Foron du Chablais genevois constitue une continuité écologique et paysagère au sein d'un maillage à la fois urbain et rural.

Perspectives :

Le cheminement existant ainsi que la diversité des milieux traversés sont des supports de valorisation pédagogique sur les thèmes de la biodiversité (trame turquoise des cours d'eau et relations aux milieux terrestres...) notamment pour les usagers des communes riveraines. La présence du moulin de Carra constitue un outil pédagogique qualitatif.

La gestion actuelle du site, concentrée sur le linéaire du Foron et les zones humides alluviales, pourrait être élargie aux rives et notamment à leur exploitation par l'agriculture.

4.1.8. Le marais de Champ Mégret

Fiche action B-2 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liées aux petits cours d'eau – 3. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien du chapelet de zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois – Bons-en-Chablais, Machilly, Saint-Cergues, Juvigny

Ce site ENS RED accueille l'aulnaie glutineuse de la zone humide de Moniaz à Champs Mégret. Cette aulnaie est protégée par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 05/12/2018 sous l'appellation aulnaie marécageuse nommée marais de Blésy. L'Aulne glutineux, espèce arborée dominante composée de sujets âgés est accompagnée de Frênes et de Saules.

Ce site marécageux qui n'est pas en eau toute l'année constitue un milieu écologiquement original et magnifique sur une superficie d'environ 4 ha.



Aulnaie marécageuse et cheminement



Le marais est traversé par le cheminement PDIPR du Foron.

Perspectives :

Le marais de Champ Mégret accueille un milieu naturel spécifique et assez peu représenté sur le territoire d'Annemasse Agglo. Sa valorisation doit être pensée en accord avec les objectifs de l'APPB. Elle pourrait s'inscrire dans le cadre d'une valorisation plus globale des zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois.

4.1.9. Le marais de Lissoud

Fiche action B-2 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liées aux petits cours d'eau – 3. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien du chapelet de zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois – Bons-en-Chablais, Machilly, Saint-Cergues, Juvigny

Le marais de Lissoud, situé sur la commune de Saint-Cergues, s'est formé à la confluence du torrent de Panfonnex et du ruisseau Le Foron, sur environ sept hectares. Il accueille des boisements humides et des roselières, zones de refuge pour la faune. Le cheminement du Foron traverse la roselière à l'aide d'un platelage.



Le marais de Lissoud et le cheminement piétonnier



Perspectives :

La valorisation du marais de Lissoud pourrait s'inscrire dans le cadre d'une valorisation plus globale des zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois.

4.1.10. Le marais de Grange Vigny et à la Dame

Fiche action B-2 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : Préserver et restaurer les fonctionnalités et les connexions des zones humides liées aux petits cours d'eau – 3. Définir le plan de gestion et mettre en œuvre les travaux de restauration et entretien du chapelet de zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois – Bons-en-Chablais, Machilly, Saint-Cergues, Juvigny

Ce marais est situé à cheval sur les communes de Machilly et Bons en Chablais. Il est protégé par un APPB depuis 1994.

Le marais est alimenté par le ruisseau du Coudray et par les sources des collines avoisinantes. Il accueille une roselière, une saulaie, une prairie et quelques petits étangs. Des animations ponctuelles ont lieu au sein du marais. Le sentier du Foron longe le marais.

Le marais de Grange Vigny à la Dame



Perspectives :

La valorisation du marais de Grange Vigny à la Dame pourrait s'inscrire dans le cadre d'une valorisation plus globale des zones humides alluviales du Foron du Chablais genevois.



4.2 Les sites naturels potentiellement valorisables

4 sites naturels potentiellement valorisables ont été identifiés :

- ✓ L'Arve aval, labellisée ENS au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et située sur les communes d'Étrembières, Gaillard, Annemasse et Vétraz-Monthoux pour l'agglo d'Annemasse
- ✓ La Menoge, labellisée au titre du Réseau de Nature Ordinaire (Nat'O) et située sur les communes de Vétraz-Monthoux, Bonne et Lucinges pour l'agglo d'Annemasse
- ✓ La forêt de Machilly, située sur la commune de Machilly
- ✓ Le bois de Rosses, situé sur les communes de Vétraz-Monthoux, Gaillard et Cranves Sales

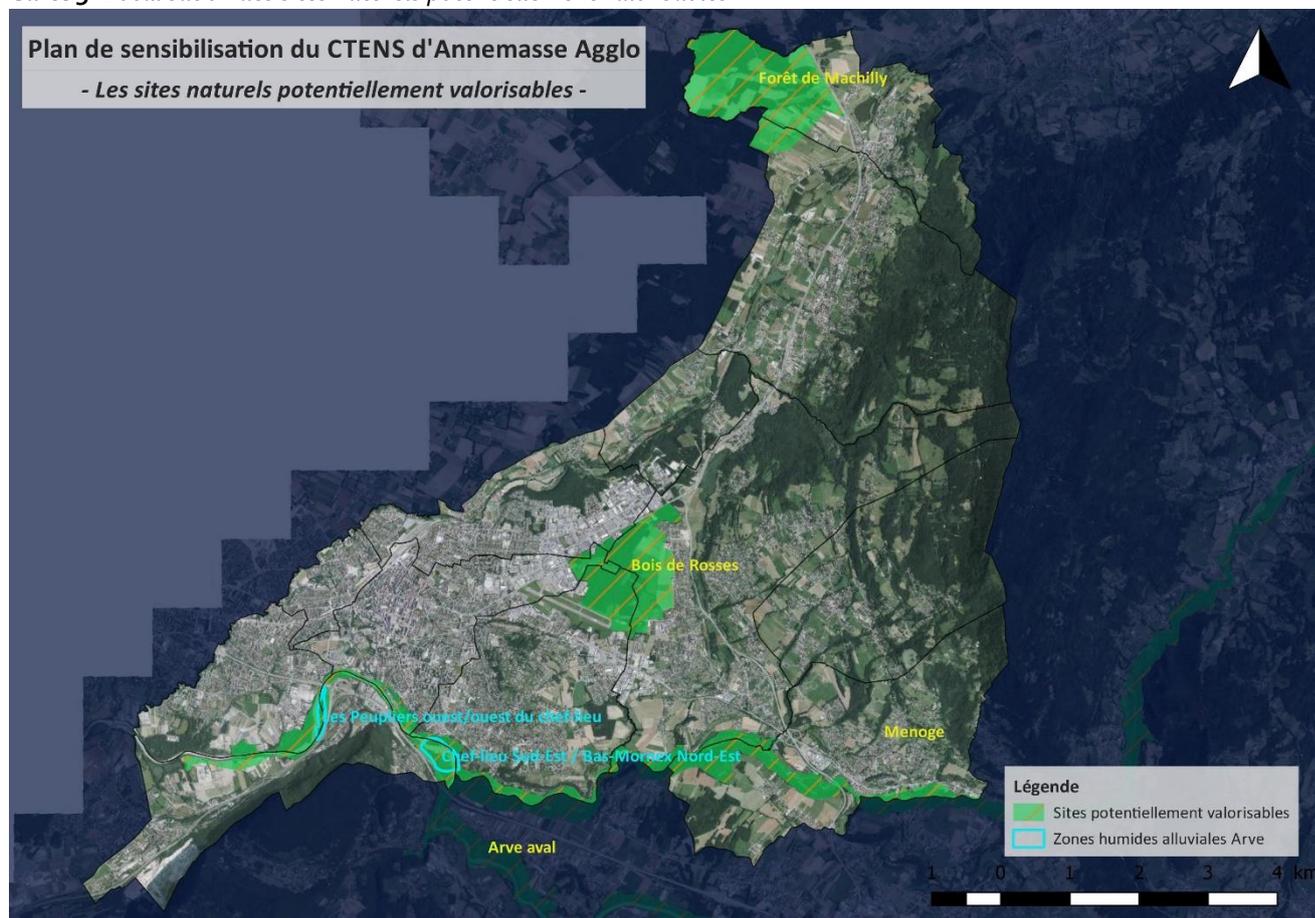
Ces 4 sites ont été retenus au regard des critères suivants :

- Leur situation géographique permettant une accessibilité depuis les bourgs et hameaux périphériques
- Leurs qualités écologiques et paysagères intrinsèques et leur potentiel de valorisation
- Leur prise en compte dans les CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve et Annemasse Agglo au travers de fiches actions spécifiques

La carte suivante présente la localisation des sites naturels potentiellement valorisables sur l'agglomération d'Annemasse.



Carte 3 Localisation des sites naturels potentiellement valorisables



Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des sites naturels potentiellement valorisables.

Tableau 2 Présentation des sites valorisés

Site	Statut ENS	Situation géographique	Valorisation	Public cible
Arve aval	Nat'O	Communes d'Étrembières, Gaillard, Annemasse et Vétraz-Monthoux	Cheminement Léman Mont-Blanc	Grand public
Menoge	Nat'O	Communes de Vétraz-Monthoux, Bonne et Lucinges		
Forêt de Machilly	En projet	Commune de Machilly et agglo de Thonon-les-bains		
Bois de Rosses	En projet	Communes de Vétraz-Monthoux, Annemasse, Ville la Grand et Cranves-Sales	Poteaux de balisage Panneaux pédagogiques sur la mare	



4.2.1. L'Arve aval

Fiche action A-1-3 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : Etude globale pour la restauration de l'Arve et de ses affluents

Le site ENS de l'Arve aval abrite de nombreuses espèces et milieux dont une forêt alluviale relictuelle, dont la raréfaction a justifié la désignation du site au titre de Natura 2000 (hors périmètre d'Annemasse Agglo).

Des milieux dits « pionniers » sont présents sur les bancs de l'Arve et en bord de cours d'eau là où les écoulements sont plus lents. La petite massette (*Typha minima*) est un petit roseau protégé emblématique des grèves de l'Arve. Cette espèce, autrefois abondantes sur les cours d'eau périalpin à écoulement lent est en voie de disparition dans plusieurs pays et régions françaises, son recul ayant atteint 98 % dans les Alpes du Nord en 100 ans (50 % en France). L'avifaune nicheuse est typique des vallées alluviales avec un cortège d'espèces caractéristiques comme le Petit Gravelot, le Chevalier guignette, le Martin pêcheur, le Grèbe huppé...

L'Arve et ses abords jouent un rôle important de corridor biologique, à la fois aquatique et terrestre, reconnu dans les documents supracommunaux tels que le SCOT d'Annemasse Agglo et le SRADDET Auvergne Rhône-Alpes.

Le SM3A est chargé de la gestion du site au travers du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve. Le cheminement Léman Mont-Blanc inscrit au PDIPR qui longe l'Arve permet de découvrir la rivière et ses différents milieux.

Au cœur de cet ENS, nous avons identifié plus particulièrement les zones humides dites « Les Peupliers ouest/ouest du chef-lieu » située sur les communes d'Étrembières et Gaillard et « Chef-lieu Sud-Est / Bas-Mornex Nord-Est », située sur les communes d'Étrembières et Annemasse.

La zone humide dite « **Les Peupliers ouest/ouest du chef-lieu** » se situe en rive gauche de l'Arve et s'étend sur une superficie de 4,2 hectares.

Elle comprend des zones d'eau libre, des forêts alluviales et des bas-marais et sources.

Le Castor d'Europe est présent dans les petits filets d'eau qui traversent la zone humide. De nombreuses Libellules et Demoiselles sont également présentes.

La zone humide dite « **Chef-lieu Sud-Est / Bas-Mornex Nord-Est** » s'étend sur une superficie de 16 ha entre l'A41 et l'Arve.

Elle est constituée de forêts alluviales et de roselières aquatiques. Son périmètre intègre une portion du linéaire de l'Arve constitué d'îles régulièrement inondées.

Compte tenu des habitats qui la constituent, cette zone humide présente de fortes potentialités pour de nombreuses espèces.





Perspectives :

Ces deux zones humides présentent un fort potentiel pédagogique autour de l'Arve et ses milieux alluviaux. Leur accessibilité devra être vérifiée.

4.2.2. La Menoge

Fiche action A-2-1 du CTENS Espace alluviaux du bassin versant de l'Arve : Concevoir et conduire des travaux de restauration du style à méandres de la Menoge en redonnant de l'espace à la rivière – Bonne, Fillinges

La Menoge prend sa source dans la Vallée Verte au col de Moises, à 1 000 m d'altitude environ. Elle suit un cours de 31 km linéaire sur une superficie de 48 km², avant de rejoindre l'Arve en aval de Bonne.

La rivière souffre d'un déficit hydrique, lié vraisemblablement aux prélèvements effectués en amont de son cours, soit dans le lit de la rivière ou de ses affluents, soit dans la nappe d'accompagnement. Ce déficit renforce le manque d'oxygénation de la rivière, pouvant affecter la vie piscicole.

En période de crue, la Menoge est susceptible de déborder de son lit et d'affecter l'urbanisation riveraine. L'aménagement de champs d'expansion de crues/zones de divagation de la rivière est contraint par l'urbanisation existante.

Les rives de la Menoge accueillent une végétation constituée de boisements mixtes et de saulaies. Cette végétation est colonisée par de nombreuses plantes invasives (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Buddléia, Robinier faux acacia, Solidages...). Les rives de la Menoge du territoire d'Annemasse Agglo sont identifiées comme un important corridor écologique terrestre pour la faune.



La Menoge à Cranves Sales



Perspectives :

La valorisation de la Menoge suppose la mise en œuvre préalable de travaux de restauration morphologiques et écologiques, ainsi que l'aménagement de cheminements. Le CTENS des milieux alluviaux des bassins de l'Arve constitue l'outil opérationnel de ces actions. Toutefois, s'agissant du site de la Menoge l'idée de son ouverture et son éventuel aménagement partage les professionnels de la sensibilisation.



4.2.3. La forêt de Machilly

Fiche action PG 1.7. du CTENS Annemasse Agglo : Etablissement d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un contrat de site pour la forêt de Machilly

ENS en projet dans le cadre du CTENS d'Annemasse Agglo, la forêt de Machilly est communale.

Elle est composée de boisements et de surfaces agricoles constituées de monocultures intensives et de prairies de fauche. Elle joue un rôle de continuité écologique entre les boisements genevois et les boisements français.



Forêt de Machilly

Perspectives :

La forêt de Machilly est constituée d'une nature dite « ordinaire », accessible à pied depuis les bourgs et hameaux périphériques. En cela, elle constitue un espace de respiration au sein du développement urbain du Bas Chablais.

Elle offre une mosaïque de milieux ouverts et fermés caractéristiques du Bas-Chablais. Elle est parcourue par un réseau de pistes agricoles et forestières.

4.2.4. Le bois de Rosses

Fiche action PG 1.4. du CTENS Annemasse Agglo : Etablissement d'un plan de gestion en vue de l'élaboration d'un contrat de site pour les Bois de Rosses

ENS en projet dans le cadre du CTENS d'Annemasse Agglo, le bois de Rosses se situe sur les communes de Vétraz-Monthoux, Gaillard, Ville la Grand et Cranves Sales. Il constitue une vaste enclave verte au sein du tissu bâti dense de l'agglomération d'Annemasse, et à ce titre, est relativement accessible.

Le site renferme de nombreux milieux riches et variés, tels que des petits boisements, des prairies humides, des prairies de fauche ou encore une mare. Il abrite une des rares stations régionales de Glaieul des Marais, espèce végétale protégée en France et d'intérêt communautaire. Le bois de Rosses accueille des populations de Chevreuil et de Sangliers. Le Blaireau d'Europe est également présent ainsi que l'Ecureuil roux. Des indices de présence du Lièvre brun ont également été relevés. Enfin, le bois de Rosses constitue un habitat relais et ses fonctions de corridor écologique avec les boisements périphériques du Foron et de la Menoge sont qualifiées de dégradées.



Le site s'insère par ailleurs dans un tissu industriel et artisanal dense. L'aérodrome d'Annemasse jouxte le site au sud et l'aire d'accueil des gens du voyage est en cours de réaménagement.

Le bois de Rosses a fait l'objet de plusieurs réflexions de valorisation, inabouties à ce jour. Des projets de réhabilitation des cheminements existants sont en cours.



Ruisseau s'écoulant au sein des boisements et prairies



Le bois de Rosses est fréquenté, notamment pour la promenade des riverains. Il est parcouru par un réseau de sentiers balisés sur la commune de Cranves Sales et quelques petits parkings permettent le stationnement des véhicules en périphérie. Le site est également occupé côté Cranves Sales par les enseignants de l'école de la forêt.



Parkings existants



Des dépôts de déchets divers ont été observés lors de la visite d'octobre ainsi que des prairies dégradées suite semble-t-il, à une occupation par des véhicules.

Perspectives :

Le bois de Rosses présente les contrastes habituels d'un espace naturel enclavé au sein d'une agglomération de plusieurs milliers d'habitants. Il constitue en effet un vaste espace de respiration, propice à de nombreuses espèces ainsi qu'aux usages récréatifs, mais les dégradations constatées et l'environnement immédiat freinent l'expression de son potentiel.



La lisière entre le boisement et le vaste ensemble agricole de Cranves Sales offre des qualités paysagères indéniables qui pourraient être davantage valorisées par la continuité des parcours piétonniers et la pose de mobilier de détente.

Le bois de Rosses est un site devenu redouté, victime d'usages inadaptés et de nombreux dépôts de déchets.

L'appropriation du site par les riverains et les habitants de l'agglomération au travers d'une fréquentation régulière pourrait être le garant contre les dégradations et les incivilités.

L'installation d'un nouvel usage avec des aménagements et une pratique spécifique pourrait peut-être permettre de changer la situation et rendre ce site plus sécurisant. Les avis des professionnels de la sensibilisation sont toutefois partagés pour la valorisation de ce site qui fait débat : certains souhaitent laisser le bois tel quel, pour son rôle de réservoir de la biodiversité, d'autres préféreraient un aménagement pour améliorer le site. Des solutions alternatives peuvent être envisagées, avec par exemple des aménagements à l'orée du bois et des grandes zones de tranquillités.

4.2. Récapitulatif des usages sur le territoire

Ces dernières années, et particulièrement depuis le Covid, de nombreux sites naturels en France ont connu une hausse de la fréquentation, une diversification des usages et la montée de conflits entre usagers. Le territoire d'Annemasse Agglo n'échappe pas à cette tendance, même si elle est surtout présente dans des endroits précis. L'aménagement et la sensibilisation sont la clé pour limiter les conflits.

4.3. Les enjeux de biodiversité identifiés sur le périmètre du CTENS

Les enjeux de biodiversité identifiés au sein du périmètre du CTENS et synthétisés dans les paragraphes suivants s'appuient sur les données des études suivantes :

- ✓ Etude générale transfrontalière sur les corridors écologiques et leurs fonctionnalités – Annemasse Agglo – Instinctivement Nature/FDC74 – Septembre 2022
- ✓ Inventaire et cartographie des habitats naturels en vue de la création de sites Espaces Naturels Sensibles sur le territoire d'Annemasse Agglo – Avis Vert & Ecoflora – Novembre 2019
- ✓ Etude des espèces patrimoniales du CTENS d'Annemasse Agglo – Avis Vert – Avril 2021

Ainsi, nous avons considéré comme enjeux de biodiversité dans le cadre du plan de sensibilisation du CTENS :

- ✓ la présence d'espèces animales et végétales dites « patrimoniales »
- ✓ les milieux naturels et semi-naturels repérés au titre de leurs fonctions d'expansion potentielle des espèces patrimoniales et s'intégrant à un maillage de connexions biologiques fonctionnelles des sites ENS



Par espèce patrimoniale, nous entendons les espèces suivantes :

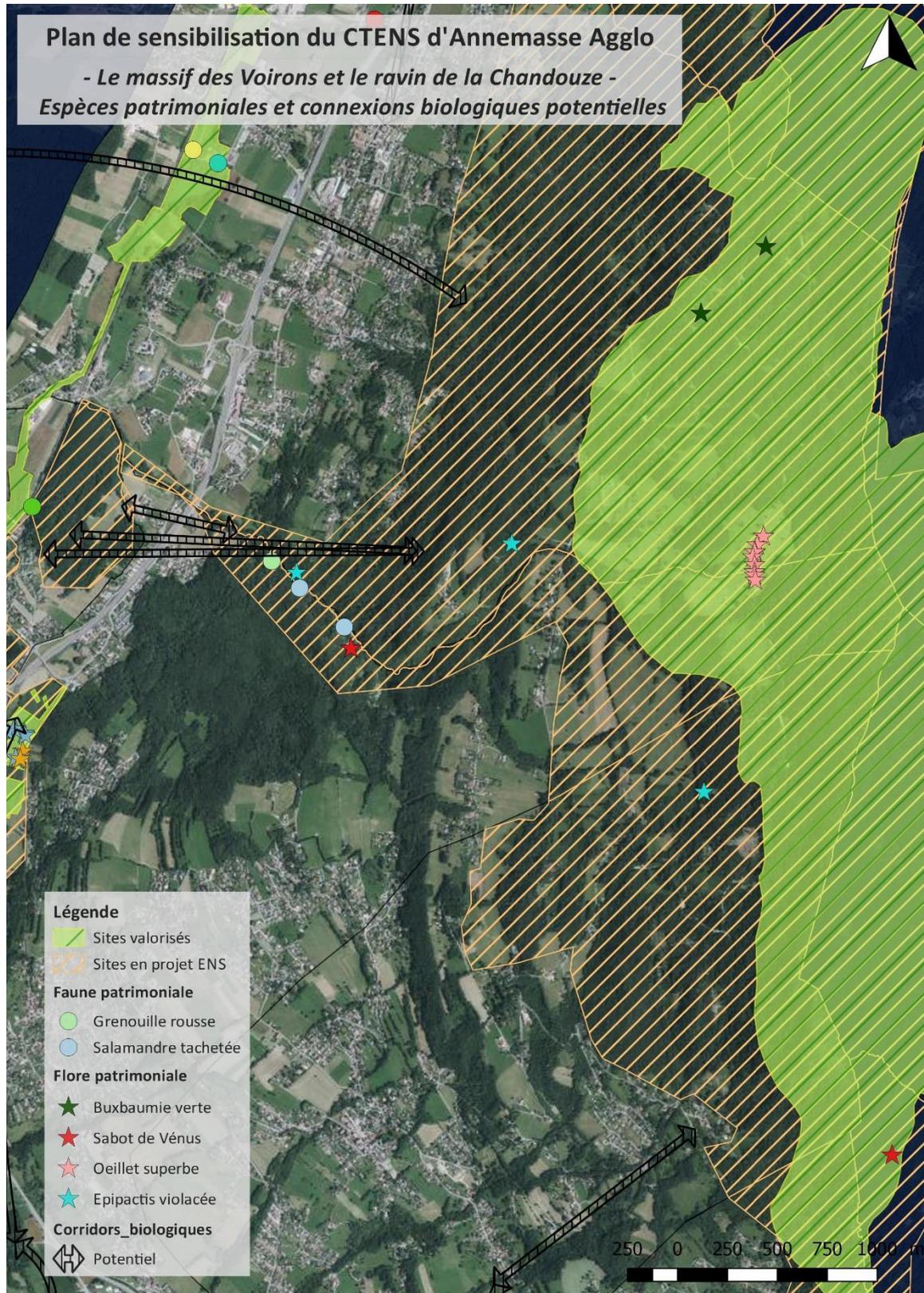
- ✓ les espèces déterminantes des inventaires ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ✓ les espèces d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive Habitat et annexe 1 de la directive Oiseaux)
- ✓ les espèces en liste rouge (nationale, régionale et départementale)
- ✓ les espèces protégées (au plan national, régional et départemental)
- ✓ les espèces dites « indicatrices », car représentatives des habitats naturels qu'elles occupent, de leur état de conservation et de leurs fonctionnalités

Les cartes suivantes présentent les espèces patrimoniales connues sur les sites valorisés et les sites potentiellement valorisés présentés dans les paragraphes précédents.

Les cartes présentent également les connexions biologiques potentielles entre les différents sites. Il s'agit de principes de connexions, ce qui explique que les tracés proposés traversent des infrastructures telles que des routes à fort trafic. La faisabilité opérationnelle de ces connexions n'a pas encore été étudiée.

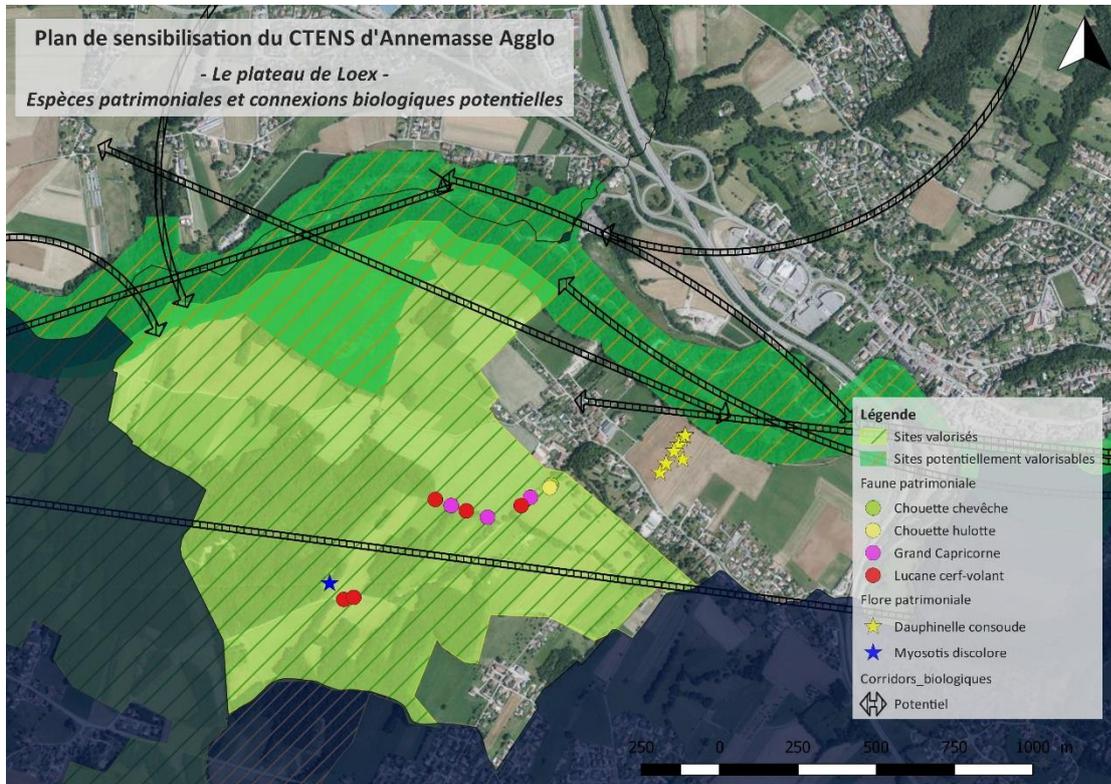


Le massif des Voirons et le ravin de la Chandouze

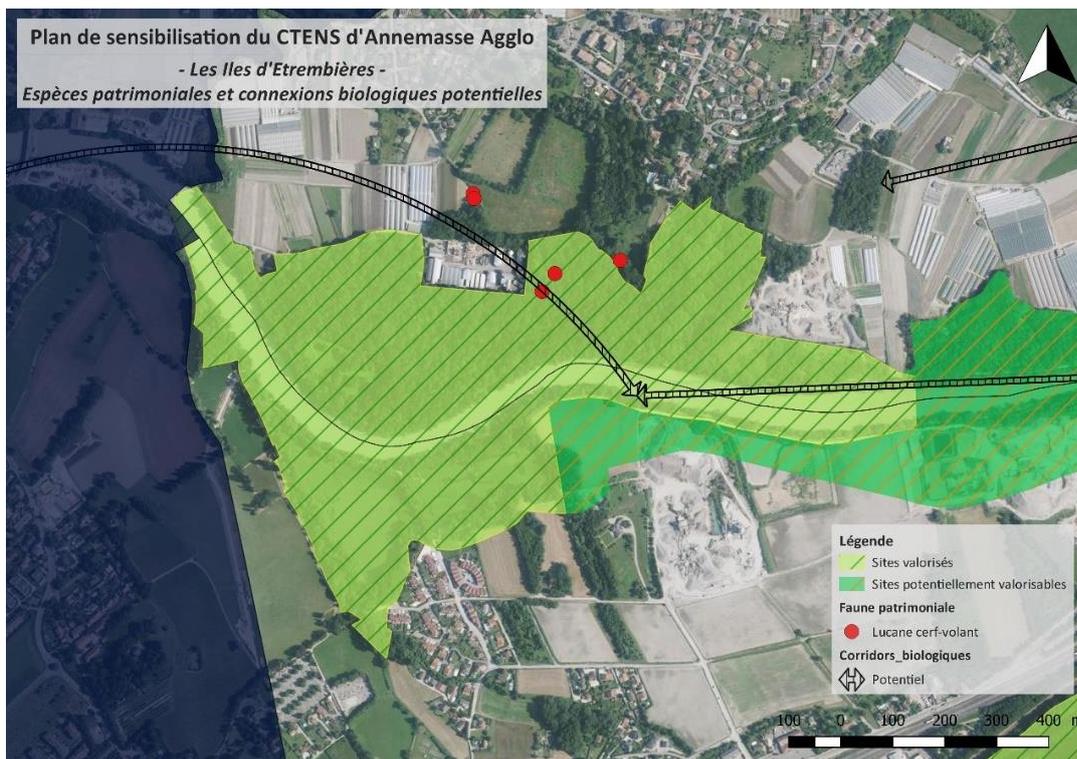




Le plateau de Loex

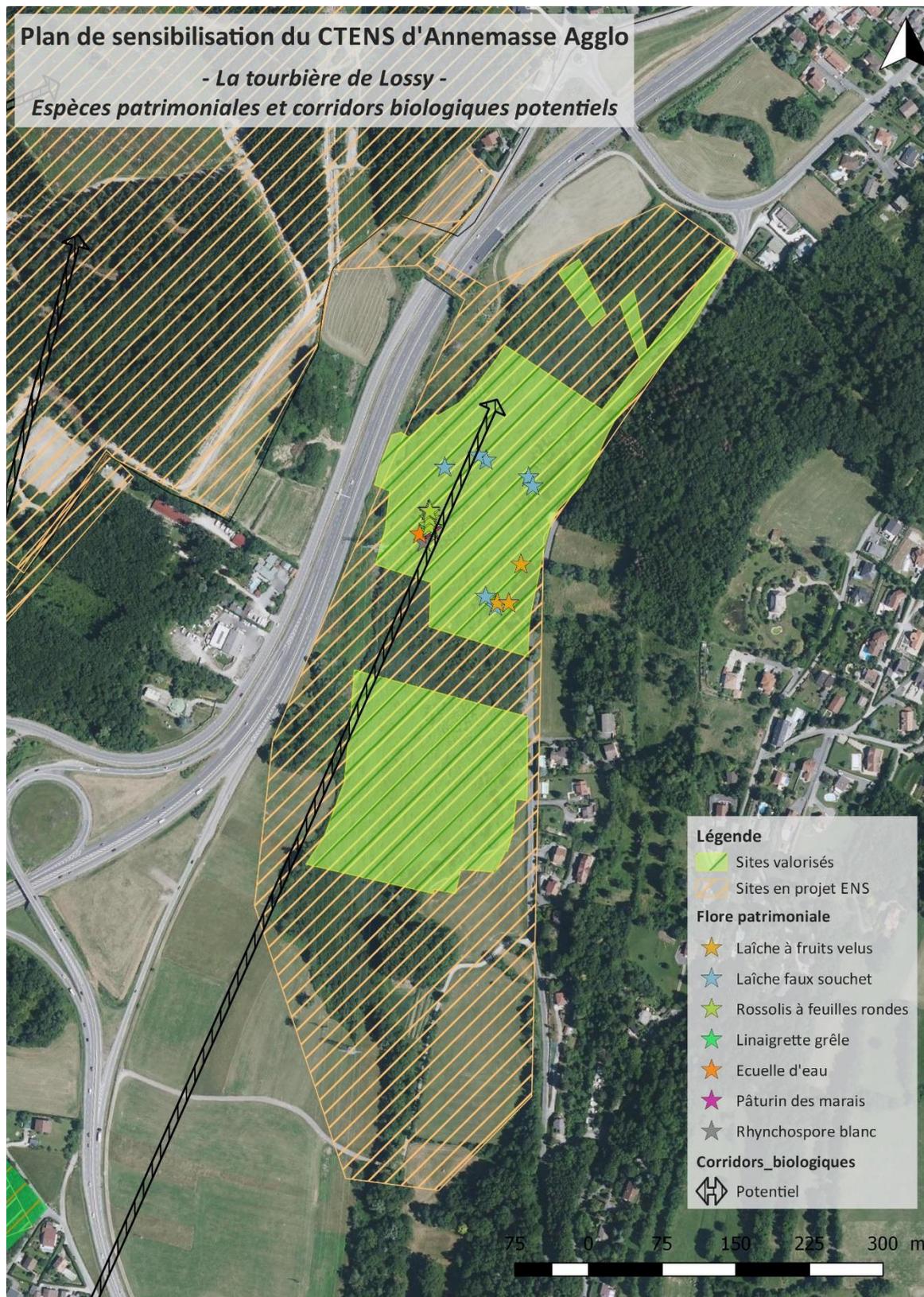


Les Iles d'Étrembières



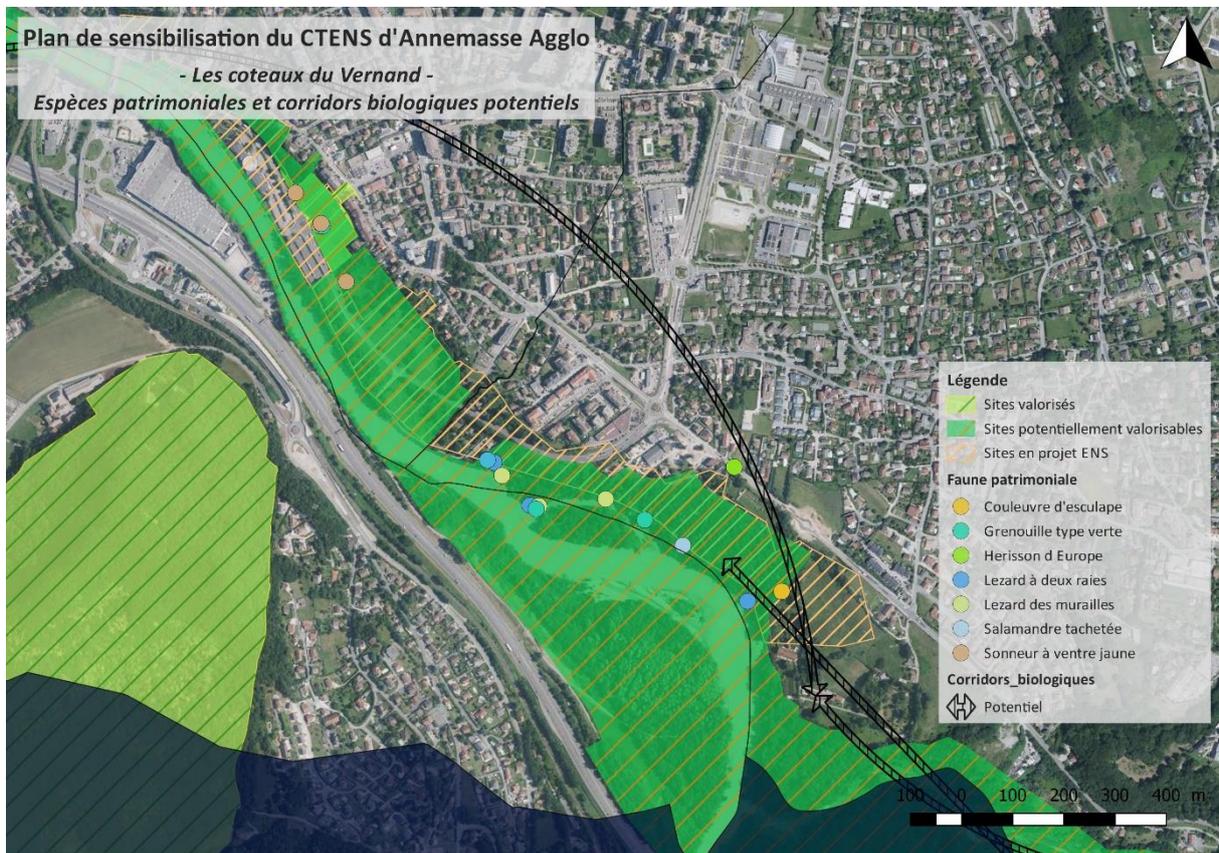


La tourbière de Lossy





Les coteaux du Vernand



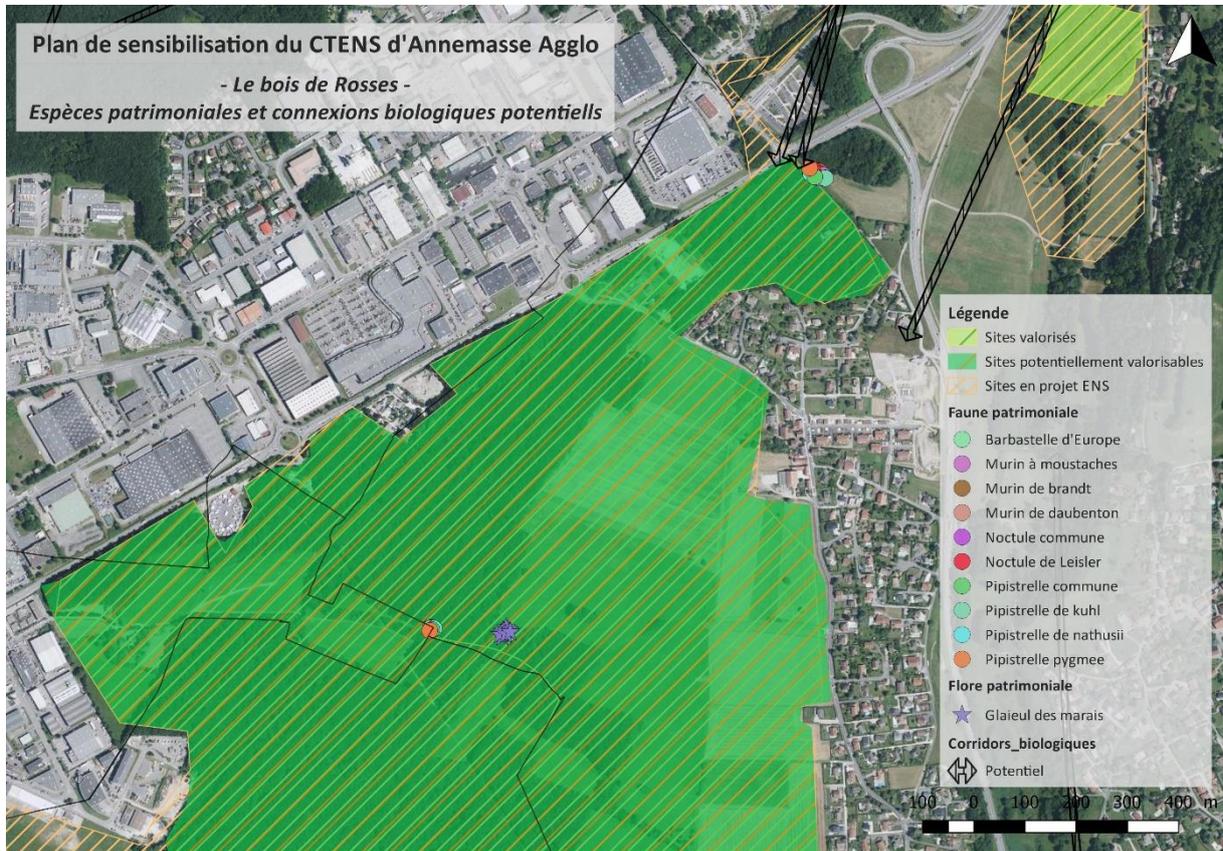


Le Foron du Chablais genevois et le bois des Allongets





Le bois de Rosses





5. La nature en ville

5.1. Définition

La nature rassemble les éléments du vivant. Elle est composée de l'air, l'eau, les sols, et le tissu vivant constitué de bactéries, faune, flore, milieux naturels et semi-naturels, agricoles et forestiers, squares, jardins, parcs urbains, toitures et murs végétalisés, etc. La nature n'est pas ici entendue au sens strict du terme (« tout ce qui n'est pas la ville »), mais comme une composante de la ville.

Du pot de fleur dans un jardin ou sur une terrasse privée jusqu'aux équipements publics, la nature en ville peut être présente partout.

Les actions liées à la nature en ville contribuent :

- ✓ au maintien et au développement de la biodiversité
- ✓ au stockage de CO₂ et l'adaptation au changement climatique
- ✓ à l'amélioration du cadre de vie
- ✓ au bien-être physique et psychique
- ✓ au développement des activités économiques
- ✓ à l'approfondissement des connaissances

La nature en ville émerge aussi d'un besoin de nature pour tous. Elle prend sens par un réseau d'acteurs pluridisciplinaire qui l'habite et la construit, la gère et l'organise, entre autres par des démarches participatives et collectives.

5.2. Les secteurs de nature identifiés au sein de la tâche urbaine du CTENS

5.2.1. Les parcs publics

Nous prendrons l'exemple des parcs publics parsemant la commune de Ville la Grand et s'appuyant sur l'espace naturel Foron.

Le parc des Écureuils à Ville-la-Grand : un modèle à part entière

À Ville-la-Grand, on peut pousser la grille du parc des Écureuils. De par sa verdure et ses aménagements le long du Foron, il privilégie le repos et la tranquillité des promeneurs. Elu « Prix du plus beau jardin de Rhône-Alpes » en 2000, il propose sur 2,20 hectares une roseraie, des plans d'eau, un théâtre de verdure avec kiosques et cascade.

Ouvert en accès libre aux visiteurs, ce parc municipal constitue un espace public, placé sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. C'est un modèle de « nature urbaine » à lui tout seul.



Parc des Écureuils



Le parc des Mouilles à Ville-la-Grand : un poumon vert

Le parc des Mouilles est un espace de nature au sein de la commune de Ville-la-Grand, un poumon vert pour tous les Villamagnains. Ce bois est principalement dédié au sport : vélo, course à pied... avec un parcours santé de 1570m de long composé de quelques agrès.

Le parc des Îles du Foron à Ville-la-Grand : un espace de fraîcheur

Le long du Foron, avec une superficie d'environ 0,5 hectare, ce parc est très fréquenté, particulièrement le week-end. Ses sous-bois le long du Foron offrent un véritable lieu de fraîcheur et de détente.

D'autres parcs et jardins apportent les bienfaits d'une nature accessible :

- ✓ le parc du Porte-Bonheur à Ville-La-Grand
- ✓ le parc du Clos Babuty à Ambilly
- ✓ le parc Jean Beauquis à Ambilly
- ✓ le parc Saint-François à Ambilly
- ✓ le jardin des Amours à Ville-La-Grand
- ✓ le jardin du Fossard à Ville-La-Grand

5.2.2. Les squares

Plus petits et composés d'un espace arboré et ou d'une grande pelouse fleurie, les squares proposent des bancs et permettent de se reposer. Ils constituent des petits poumons verts offerts aux habitants.

Pour exemple parmi d'autres présents sur l'Agglomération, la commune d'Ambilly possède sur l'ensemble de son territoire un certain nombre de parcs et squares. Il y en a pour tous les goûts.

- ✓ le square Charles Albert : aux confins de la commune, une quasi-enclave en territoire gaillardin
- ✓ le square Claudius Chavanne
- ✓ le square de la Croix d'Ambilly : situé au carrefour avec la ville d'Annemasse, il héberge la croix plantée par Saint François de Sales en 1597. Cet espace a été entièrement réaménagé suite à l'arrivée du tramway en décembre 2019.



Square de la Croix d'Ambilly

5.2.3. Les jardins dits « partagés », « collectifs » ou « communautaires »

Pour exemple, parmi d'autres présents sur l'Agglomération, la ville d'Annemasse a eu à cœur d'offrir aux habitants des lieux de loisirs verts et de production familiale. Ainsi, 240 parcelles de jardins familiaux se répartissent sur 7 sites de la ville d'Annemasse. Les Jardins de Romagny, Jardins du Perrier, Jardins du



Planet, les jardins d'Olympe de Gougues, les jardins familiaux du Parc Mila Racine ont été attribués aux annemassiens et répondent au besoin constant de se reconnecter à la Terre et la nature en cultivant un potager.



© Gilles Bertrand



Jardins de Romagny - Photo de Gilles Bertrand



Les jardins d'Olympe de Gougues - Photo de Gilles Bertrand

5.2.4. La volonté d'aller plus loin à Annemasse : un projet de ferme au cœur de la ville

Sur la commune d'Annemasse, pour aller plus loin dans l'insertion de la nature en ville, une tentative d'expérimentation sociale, économique et environnementale a été proposée au sein du quartier du Perrier, sous la forme d'une ferme urbaine.

Un appel à projet a été lancé pour la création d'une micro-ferme en agriculture biologique avec une structure d'insertion professionnelle sur le quartier prioritaire du Perrier avec l'idée de créer une structure d'agriculture urbaine sur ce quartier.

Cependant, faute de structure jouant ce rôle, le projet n'a pas abouti.



PHASE B – Enjeux et objectifs du plan de sensibilisation

Enjeux :	Objectifs
Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none">▪ Un accompagnement régulier des usagers des sites naturels avec une démarche adaptée sur le terrain : poser un cadre, développer des règles et/ou des aménagements afin de protéger, partager la nature et prévenir les conflits d'usage▪ Créer des « zones de tranquillité » pour la faune et la flore avec un accès limité▪ Partager la nature et prévenir les conflits d'usage
Des sites naturels sous ou peu valorisés au regard de leurs potentialités	<ul style="list-style-type: none">▪ Etudier le potentiel de valorisation des sites au regard des usages en vigueur (agriculture et exploitations forestières) tout en étant vigilant quant à la préservation▪ Mieux communiquer sur les usages adéquats suivant les sites
Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouvrir les publics cibles▪ Développer une vraie démarche de communication des animations▪ Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation
Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer un concept « Ici commence la nature en ville »

5. Enjeu 1 : Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité

5.1 Objectif : Un accompagnement régulier des usagers des sites naturels avec une démarche adaptée sur le terrain : poser un cadre, développer des règles et/ou des aménagements afin de protéger, partager la nature et prévenir les conflits d'usage

Certains sites sont sensibles et méritent d'être protégés parce qu'ils supportent de nombreux usages.

Les Iles d'Etrembières, le sommet des Voirons et le secteur du ravin de la Chandouze cumulent les usages suivants : les promeneurs, la chasse, l'exploitation forestière et le passage des VTT. L'agriculture est présente aussi sur ces sites mais pas partout. S'ajoute à cela des usages inadaptés et dangereux comme les barbecues sauvages, les chiens en liberté et les différents véhicules à moteurs (motos, quads ...).

Face à ce constat, il apparaît nécessaire d'agir et mettre en place des aménagements et des mesures pour protéger les sites des usages inadaptés, sans empêcher les autres usages.



Les lieux avec mixité de pratiques nécessitent des aménagements et des mesures.

Des types d'aménagements simples et naturels comme l'insertion de bosquets, voire des ronciers apportent la possibilité de limiter les passages et de maintenir les flux sur les sentiers déterminés.

A moindre coût et sans apporter de travaux nécessitant de gros moyens, ils permettent de limiter les débordements et les passages « hors-piste », ils cantonnent les usagers à respecter les sentiers.

Des aménagements pour sécuriser :

La sécurité des sites tels que le « saut de la pucelle », et la crête des Voirons en général, le ravin de la Chandouze peut être améliorée avec l'installation d'aménagements adéquats pour sécuriser les visiteurs non avertis. Des aménagements peuvent être installés sur les parkings, notamment sur certains sites dits à valoriser (Foron en Chablais, la Menoge, la zone alluviale de l'Arve).

Des aménagements, oui mais pas partout :

Des petits mobiliers pour guider les flux et éventuellement des pontons pour les zones humides afin de canaliser les flux peuvent être stratégiques à certains endroits mais pas partout.

Sur les Iles d'Étrembières, en règle générale tout est en place et suffisant, excepté un manque de quelques panneaux de sensibilisation.

L'espace sous Collonges réouvert sur la commune d'Annemasse est une liaison et ne nécessite pas d'autres aménagements. Des cheminements simples peuvent suffire.

Sur Lossy, le platelage est à proscrire ainsi que tout autre aménagement du site conduisant à une pénétration du public dans la zone humide.

Toutefois, s'agissant du site de la Menoge, l'idée de son ouverture et son éventuel aménagement est partagée. Les acteurs de la sensibilisation ne sont pas tous du même avis avec le choix de simples cheminements pour certains et des aménagements pour d'autres. Ils définissent le terme valorisation d'un site par : mettre en place des aménagements « lights » sur les sites, en écartant dans tous les cas les gros aménagements.

Une mesure d'implantation de présence humaine sur le terrain :

Une présence humaine est une option envisageable sur les sites afin d'apporter sur le terrain des échanges et de la pédagogie. De plus, un système d'écogardes apporterait des limites et des sanctions envers les mauvais usages tels que les chiens en liberté, quads, barbecue sauvages etc...

Cette mesure de contrôle social est intéressante pour les sites comprenant de nombreux usages, le sommet des Voirons et le ravin de la Chandouze ainsi que ceux cités à valoriser comme Loex, la Menoge, le Foron du Chablais en genevois, le bois de Rosses et la zone alluviale de l'Arve.

Des mesures pour adapter la circulation :

La question de la limitation temporaire de la circulation des véhicules motorisés sur le sommet des Voirons en période de grande affluence se pose. Des arrêtés de circulation seraient-ils envisageables ?



pour les quads ? Ceci implique de se poser la question de la gouvernance : qui gère quoi ? Ce point est à étudier plus profondément pour établir un plan avec tous, et mettre en place les mêmes arrêtés de circulation.

5.2 Objectif : Créer des « zones de tranquillité » pour la faune et la flore avec un accès limité

Une zone de tranquillité protège la faune sauvage des dérangements causés par la présence humaine et les activités de loisirs. Les animaux sauvages ont besoin de sites de repli dans lesquels ils ne sont pas dérangés. Vu le nombre limité d'habitats adéquats, calmes et interconnectés, les animaux sauvages ne peuvent pas toujours éviter les rencontres avec l'homme. Il est donc parfois prioritaire de canaliser les activités humaines en délimitant à cet effet des zones de tranquillité pour la faune, surtout en hiver, afin de laisser des espaces suffisamment vastes où les animaux peuvent se réfugier et se nourrir. Les zones de tranquillité créent une séparation spatiale et temporelle des hommes et de la faune. Elles sont un instrument pour assurer la sécurité de certains lieux et l'étude pointe les sites suivants :

Le secteur des affamés sur massif des Voirons, outre sa zone de captage d'eau, nécessite de protéger la faune avec un aménagement d'une zone de tranquillité limitant la circulation des visiteurs accompagné d'une présence humaine pour encadrer les usages. Le secteur sauvage du « saut de la pucelle » sur le sommet des Voirons est fréquenté et particulièrement dangereux. Outre la protection des espèces, il n'est pas sécurisé pour les usagers novices et inexpérimentés.

Le secteur de l'étang des Iles d'Etrembières a un intérêt ornithologique, c'est un point qui nécessiterait un aménagement avec une zone de tranquillité pour limiter les accès en prévention de la ViaRhôna. Actuellement en projet, elle va prochainement les traverser et augmenter inévitablement les flux. En parallèle, sur les îles d'Etrembière, le projet du SM3A avance sur cette zone pour assurer à terme une zone de tranquillité aux oiseaux.

6. Enjeu 2 : Des sites naturels sous ou peu valorisés au regard de leurs potentialités

6.1 Objectif : Etudier le potentiel de valorisation des sites au regard des usages en vigueur (agriculture et exploitations forestières) tout en étant vigilant quant à la préservation

Le bois de Rosses est un site naturel devenu redouté, victime d'usages inadaptés et de nombreux déchets déposés.

Un aménagement de type « zone de tranquillité », avec un balisage strict, paraît être une solution efficace pour changer ce scénario. L'installation d'un nouvel usage avec des aménagements et une pratique spécifique pourrait permettre de changer les choses et rendre ce site plus sécurisant.

Toutefois, la valorisation de ce site fait encore débat auprès des professionnels de part son rôle de zone de quiétude pour la faune en plein espace urbain, et son rôle de corridor écologique.



6.2 Objectif : Mieux communiquer sur les usages adéquats suivant les sites

Les conséquences des différents usages sur les sites nécessitent d'être mises en avant et expliquées pour une prise de conscience des différents publics.

Ces informations peuvent être transmises via plusieurs canaux de communication diversifiés.

Communiquer sur les aménagements :

Il apparaît nécessaire que la présence des aménagements soit expliquée par outils de communication sur place.

La mise en place de bosquets et ronces devra être expliquée aux usagers pour éviter qu'ils soient perçus comme « mauvais entretiens » ou « dérives ». De plus, ils peuvent apporter des indications sur ce choix naturel, qui vient en plus de la protection du lieu, guider le visiteur dans son cheminement, tout en apportant de l'habitat à la faune. Cela peut permettre une prise de conscience à l'utilisateur.

7. Enjeu 3 : Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés

D'après le diagnostic, certains publics sont peu présents aux animations, les adolescents, les jeunes et les personnes en situation de précarité. Pour sensibiliser tous les publics, régulièrement difficiles à toucher, il est nécessaire de faire venir les gens aux animations avec de la communication.

Ces animations peuvent être portées par de nouveaux acteurs comme d'autres types de professionnels : par exemple le secteur de la santé avec des éducateurs spécialisés pour toucher les jeunes. Pour mieux valoriser les sites, il peut être judicieux de se rapprocher aussi des acteurs locaux, et mieux communiquer via les communes.

7.1 Objectif : Ouvrir les publics cibles

Les Offices du Tourisme sont une porte d'entrée pour mettre en avant la nature sur le territoire, leur rôle peut être bien au-delà de l'accueil des touristes. En effet, l'office de tourisme est un acteur qui a également la capacité de faire connaître et "consommer" le territoire par les habitants ou résidents des collectivités voisines. Le territoire accueille chaque année plus de 700 nouveaux habitants. Ces nouveaux résidents sont difficiles à identifier donc à toucher par de la communication. L'Office de tourisme travaille à améliorer la visibilité des événements qui se déroulent sur le territoire avec notamment le développement d'une fonction spécifique sur leur site internet.

Des relais sont à penser et installer, notamment pour les collèges et les lycées dans le tissu du territoire, ils permettront de cibler les publics et les de faire venir aux animations de sensibilisation à la nature. Tout comme les associations sportives et de quartier, ils permettront de cibler les publics et les de faire venir aux animations de sensibilisation à la nature.



7.2 Objectif : Développer une vraie démarche de communication des animations

Utiliser de nouveaux outils peut permettre d'élargir le public et le faire revenir.

Les professionnels proposent de nouveaux outils ou de nouveaux types d'actions pour toucher un plus large public sur le territoire et le fidéliser à la sensibilisation à la nature.

Revoir les réseaux de communication apparaît essentiel et le numérique est un support à penser et développer pour toucher un plus large public.

S'appuyer sur des événements existants ou sur des activités de gamification innovantes peuvent permettre de développer des animations ciblées pour les jeunes de 14-18 ans, qu'il faut « appâter ».

Créer des animations « coup de poing » est une forme de communication efficace, dont les gens se souviennent. Les professionnels évoquent l'idée d'emmener un troupeau de moutons dans un quartier comme une porte d'entrée originale pour mettre en avant la nature sur le territoire. Baptiser un « arbre royal », « arbre président », cela peut-être imaginé dans des parcs avec une suggestion d'animation et toucher le public.

L'organisation d'événements comme des journées portes ouvertes sur les métiers de la nature ou développer l'organisation de balades transfrontalières permettraient de toucher un nouveau public.

Informé et attirer l'attention sur les raisons et le savoir-faire des usages présents sur les sites permet de sensibiliser et attiser la compréhension et le respect de ces derniers. Pour anticiper les conflits d'usages ou incompréhensions, certains proposent de mettre en place de nouvelles animations avec pour objet de comprendre les différents acteurs. Par exemple, organiser des rencontres avec des forestiers qui ne sont pas compris lorsqu'il y a des coupes d'arbres.

7.3 Objectif : Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation

Les professionnels de la sensibilisation ne se connaissent pas tous. Or il paraît important de créer des synergies pour développer un discours commun sur la nature, échanger sur les bonnes pratiques et proposer une vision stratégique globale sur l'agglomération.

8. Enjeu 4 Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité

La nature en ville est peu mise en avant sur le territoire, cependant elle est présente avec toute son importance.

8.1 Objectif : Développer un concept « Ici commence la nature en ville »

Eveiller à la nature autour de chez soi, limiter les déplacements et réduire les coûts de l'animation :

Communiquer sur la nature de proximité et la nature en ville peut apporter une forme de sensibilisation.



Améliorer la signalétique des parcs en ville peut être efficace. « Parfois on ne sait pas à quel moment on y rentre, ni quand on en ressort » ! Des panneaux indicatifs sont nécessaires afin de bien identifier ces lieux qui sont des trésors de nature dans la ville.

Indiquer où commence la nature en ville est proposé, celle que l'on côtoie sans le savoir. Pour reconnecter l'humain à la nature, une communication de type : « ici commence la nature en ville » afin de toucher le citoyen au cœur sa ville et dans son quotidien et fait comprendre à quoi ça sert.

Reconnecter l'humain à la nature, apprendre à regarder autour de soi :

Communiquer dans le sens d'améliorer la connaissance en général mais surtout pour reconnecter l'humain à la nature

Etablir une communication décalée par exemple sur le rôle des arbres, ce qu'il apporte, à quoi il sert, permet de reconnecter l'humain aux arbres. En communiquant sur les bienfaits des arbres ou des suggestions telles que se mettre sous un arbre pourquoi ? S'asseoir deux heures dans l'herbe à la place de deux heures de sport ... Accompagnées d'un support pédagogique, cela peut être un nouveau type d'animation de nature en ville permettant aux participants de découvrir ce qu'il y a autour de chez soi. D'autres sujets peuvent être abordés dans ce contexte notamment les raisons de la « désimperméabilisation » ou imaginer les recensements des espèces remarquables autour de soi, toujours avec un côté pédagogique.

8.1.1.1 Protéger les sites non urbains qui sont sur utilisés, sortir de « l'effet Waouh! »

Communiquer sur des connexions établies entre les différents sites

L'idée de créer et communiquer sur des maillages entre les sites émerge. Ceci peut s'appliquer aussi bien pour les points de nature en ville que les autres sites naturels.

Réaliser une carte de recensement des sites avec un déplacement optimisé et des bornes d'inter activités permettrait d'apprendre des espèces remarquables. Mieux valoriser les cartes et les chemins existants, tout en limitant les accès en voiture et privilégiant les transports en commun améliore les connexions entre les différents sites naturels, qu'ils soient naturels ou urbains. Sur le Foron du Chablais en genevois, l'idée de relier les sites les uns aux autres avec des liaisons piétonnes apporterait plus de connexion.

La Voie Verte qui longe une partie de la Menoge avec un accès limité aujourd'hui serait peut-être à valoriser.

Il s'agit de proposer de meilleurs maillages et développer une meilleure accessibilité aux sites et entre les sites, notamment pour les piétons et cyclables.

Bien entendu, tous ces maillages doivent faire le lien avec le schéma cyclable et le schéma directeur de la randonnée (PDIPR), remettre l'accent sur le piéton et intégrer les réflexions et aménagements nécessaires pour éviter les dégradations des lieux.



PHASE C – Programme opérationnel du plan de sensibilisation

PLAN D' ACTIONS

9.1 Fiche action type

Chaque enjeux et objectifs sont déclinés en actions, elles-mêmes déclinées sous la forme de fiches individualisées (les fiches actions).

Chaque fiche actions comprend les éléments suivants :

- l'enjeu
- l'objectif
- le descriptif de l'action
- la priorisation de l'action : de 1 à 3
- le type d'action :
 - Pilotage
 - Communication
 - Aménagement
 - Animation
- le Maître d'ouvrage potentiel
- les partenaires potentiels
- la localisation précise de l'action
- le coût estimatif
- le calendrier de mise en œuvre



9.2 Tableau de synthèse des fiches actions et planning

N° action	Intitulé action	ENJEU Concerné	Priorité	Type d'action				Planning			
				Pilotage	Communication	Aménagement	Animation	2025	2026	2027	2028
1	Un accompagnement régulier des usagers sous forme d'écogardes	1	1				x		X		
2	Créer des « Espaces Nature Sanctuaire »	1	1			x			X		
3	Des maillages entre différents sites	2	1	x		x		X			
4	Une charte commune aux acteurs de la sensibilisation	3	1		x			X			
5	Le référencement des balades et de la nature de proximité	2 et 4	2		x	x			X		
6	Une étude sur le Bois de Rosses	2	2			x		X			
7	Utiliser comme support de nature en ville les coteaux du Vernand sur Vétraz-Monthoux	2	3			x			X		
8	Une signalétique décalée	3	2				x		X		
9	Le concours « Terraforming » dans les collèges et lycées	3	2	x					X		
10	Une uniformisation de la signalétique et des mobiliers de sensibilisation	4	2		x				X		
11	Une rencontre annuelle des acteurs de la sensibilisation	3	3	x				X			
12	La coordination de la sensibilisation par Annemasse Agglo	3	2	x				X			
13	Une page internet dédiée à l'offre de sensibilisation à la nature	3	3		x			X	X		
14	Une sensibilisation particulière auprès de certains usagers spécifiques	1	2		x				x		
15	« Laissons pousser les prairies »	4	3				x			x	
16	La journée de la forêt – pour le grand public et les scolaires	4	3				x				X
17	La valorisation des zones humides	1	3			x					X
18	Le challenge de type « Koh Lanta »	3	3				x			X	



9.3 Les fiches actions

Action N°1	FICHE ACTION 1 - Un accompagnement régulier des usagers sous forme d'écogardes	Type d'action
Enjeu 1	Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	Communication
Objectif 1	Un accompagnement régulier des usagers des sites naturels avec une démarche adaptée sur le terrain : poser un cadre, développer des règles et/ou des aménagements afin de protéger, partager la nature et prévenir les conflits d'usage	
Description	Mise en place d'écogardes pour : <ul style="list-style-type: none"> Faire respecter la réglementation existante : Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotope. (APPB) Communiquer avec les usagers Sensibiliser sur les usages interdits et les sensibilités écologiques des sites Verbaliser avec un pouvoir de police Des personnels formés à la médiation Formations à prévoir sur les savoirs, savoir-être et savoir-faire : postures, médiation, biodiversité, agriculture, conflits d'usage...	
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Les sites en APPB et Natura 2000 : massif des Voirons, Iles d'Étrembières, Aulnaie nommée Marais de Blézy à Saint Cergues, bords de l'Arve Points départ de randonnées dans le massif des Voirons depuis Saint-Cergues, Lucinges (parking des affamés) Machilly et Cranves-Sales Les sites sensibles ou labellisés ENS : Le bois de Rosses, le Plateau de Loëx Les espaces agricoles 	
Maitre d'ouvrage potentiel	Identifier une structure référente et la doter de moyens humains chargés de la coordination et la mise en œuvre de l'action	
Partenaire(s) potentiel	Communes/Police municipale intercommunale/AFA (Arve Faucigny Agriculture), ONF, FDC74 Echanges avec le Syndicat mixte du Salève qui a mis en place des écogardes (retour d'expériences).	Priorité 1
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : à définir Coût prévisionnel : 1 ETP + 2 CDD pour les périodes estivales. Possibilité des services civiques et des bénévoles	



	Formation des personnels par des professionnels : 5000 euros	
Programmation de l'action	2026	

Action N°2	FICHE ACTION 2 - Des espaces « Nature Sanctuaire »	Type d'action
Enjeu 1	Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	Aménagement
Objectif 3	Créer des zones de tranquillité pour la Faune et Flore	
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces « Nature Sanctuaire » exempts de toute activité humaine sauf les actions de gestion favorables à la biodiversité le cas échéant. • Ils seront mis en défens à partir de bosquets, ronciers qui obstrueront naturellement le passage humain. • Ils seront définis sur la base des données faune-flore-habitat des sites ENS existants et du massif des Voirons et des pressions anthropiques exercées. <p>Le grand public ne sera a priori pas informé de l'existence de ces zones. Une communication sur des cibles ciblées sera organisée via les partenaires.</p>	
Localisation	<p>Les espaces suivants sont considérés comme prioritaires pour la mise en œuvre de la fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le massif des Voirons • L'étang des Iles d'Étrembières pour son intérêt ornithologique en concertation avec le SM3A • Le bois de Vernaz et son accès à l'Arve (nidification des oiseaux d'eau sur les berges alluviales) • Le Plateau de Loëx (Zones humides de reproductions des sonneurs à ventre jaune) • Le bois de Rosses (détaillé dans la fiche-action dédiée) • Les accès aux passages à faune pour assurer la tranquillité des animaux et donc leur bon fonctionnement (exemple : le passage de Juvigny) 	
Maitre d'ouvrage potentiel	Gestionnaire de chaque secteur Coordination par Annemasse Agglo	Priorité 1
Partenaire(s) potentiel	Département/ Clubs sportifs / FFRP74	
Structure de financement et estimation des coûts =	Travail en interne par les gestionnaires des sites ENS et les communes	



Programmation de l'action	<p>Automne 2024 : identification des zones sanctuaires dès cet automne (atelier animé par Annemasse Agglo)</p> <p>2025 : réunion des différents acteurs et définition des sites et besoins d'aménagement/ gestion adaptée</p> <p>2026 : lancement</p>	
Action N°3	FICHE ACTION 3 - Des maillages entre les différents sites naturels	Type d'action
Enjeu 2	Des sites naturels sous ou peu valorisés au regard de leurs potentialités	Pilotage
Objectif	Etudier le potentiel de valorisation des sites au regard des usages en vigueur tout en étant vigilant quant à la préservation	
Description	<p>Etudier la création de maillages entre les différents sites naturels pour 3 types de maillages à pied et à vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maillages entre les espaces urbanisés et les sites naturels • Maillages interurbains • Maillages entre les sites naturels <p>Possibilité d'utiliser la charte de la signalétique PDIPR si travaillé en amont avec le Département.</p>	
Localisation	<p>Le long de la ViaRhôna et de la voie verte Bonne-> Genève</p> <p>Les bords de l'Arve</p> <p>Entre les différents parcs urbains existants notamment le parc des écureuils</p> <p>Avec des points de départ en zones urbaines et quartiers</p>	
Maitre d'ouvrage potentiel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux des chemins de randonnée et de leur état au 1er semestre 2025 par un prestataire extérieur (dans le cadre du schéma directeur de randonnée). Important de relancer aussi le schéma de randonnée. 2. Bilan de l'entretien de la signalétique actuelle, des randonnées balisées 3. Echange avec les communes pour connaître leurs besoins. 4. Création d'un maillage piloté par Annemasse Agglo. Ce maillage sera travaillé en lien avec le schéma directeur de randonnée et le schéma cyclable 5. Aménagement par chaque commune 6. Communication 	
Partenaire(s) potentiel	Département/Communes/associations/ professionnels de la sensibilisation/ SM3A/ONF/CDRP74	



Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : Annemasse Agglo Coût prévisionnel de l'étude (hors état des lieux) : 20 000 euros (bureau d'études de conception de sentiers) Coût prévisionnel de la réalisation : en fonction des résultats de l'étude Coûts de fonctionnement à prévoir.	
Programmation de l'action	2025	



Action N°4	FICHE ACTION 4 - Une charte commune aux acteurs de la sensibilisation	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Communication
Objectif 3	Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation	
Description	<p>Créer une charte commune aux acteurs de la sensibilisation. Cette charte intègre les comportements à adopter lorsqu'on se rend dans un milieu naturel. Elle est communiquée par tous les acteurs lors des animations, aux établissements scolaires et lors des événements.</p> <p>Ainsi, lorsqu'un habitant s'inscrit à une animation, il peut recevoir la charte en retour.</p> <p>Ce que pourrait contenir cette Charte : portrait du territoire, le dérèglement climatique et son impact local, le « vrai/faux » des idées reçues, quelques règles fondamentales quand on va dans la nature, les outils à privilégier pour recenser les points</p> <p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de co-production avec les acteurs - Rédaction de la charte - Réunion de présentation de la charte - Envoi par mail à toutes les associations, aux communes et aux acteurs 	
Localisation		
Maitre d'ouvrage potentiel	Annemasse Agglo	
Partenaire(s) potentiel	Communes/professionnels de la sensibilisation / Office de tourisme	Priorité 1
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : Annemasse Agglo Coût prévisionnel : 10 000 euros	
Programmation de l'action	2025	



Action N°5	FICHE ACTION 5 - Le référencement des balades et de la nature de proximité	Type d'action
Enjeu 4	Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	Communication
Objectif	Développer un concept « Ici commence la nature en ville »/ Eveiller à la nature autour de chez soi / Reconnecter l'humain à la nature à travers les parcs et squares, apprendre à regarder autour de soi / Créer des connexions entre les sites urbains et les autres sites naturels.	
Description	<p>Réaliser un référencement commun avec les communes, les gestionnaires de sites, Annemasse Agglo, l'Office de tourisme : référencement des balades, circuits, zones de nature de proximité.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse de l'existant (via APIDAE, Savoie Mont-Blanc Tourisme...). 2. Travail d'identification – réalisation d'une base de données. Une fiche descriptive par site selon modèle proposé : <ul style="list-style-type: none"> • Des sites • Des déplacements, étudier les parcours du quotidien • Des espèces présentes sur les sites (à partir des études déjà menées dans le cadre du CTENS) • Format GPX (ou autre typologie en fonction des lieux) <ul style="list-style-type: none"> > Lier avec APIDAE 3. Actualisation des données par chaque commune et gestionnaire de site Recontacter les structures pour savoir si elles sont bien référencées sur le site de l'OT et pour les accompagner pour le faire. Les former sur APIDAE et les sensibiliser sur une meilleure valorisation. Piloté par l'OT, en présence de Laure. 4. Création de supports adaptés à destination des habitants 5. Déclinaison de l'outil auprès des écoles (cible non prioritaire) 6. Communication : <ul style="list-style-type: none"> • Par tous les acteurs de la sensibilisation lors des animations, aux établissements scolaires et lors des événements. • Par l'Office de Tourisme • Par les communes d'Annemasse Agglomération • Communication spécifique auprès des écoles • Site des partenaires (ex : CDRP74) 7. Réflexion sur une déclinaison sur place : <ul style="list-style-type: none"> • Choix du support (ex : borne avec QR code ou puce RFID) • Choix du lieu d'implantation 	



	<ul style="list-style-type: none">• Entretien des bornes	
Localisation	Bornes posées le long du futur maillage interurbain	
Maitre d'ouvrage potentiel	Identifier une structure référente et la doter de moyens humains pour la réalisation	Priorité 2
Partenaire(s) potentiel	Communes/OT/Acteurs de la sensibilisation	
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structures : Annemasse Agglo/Communes Appui financier du Département (les équipements seront à celui qui les pose) Coût prévisionnel : 0 euros -> internalisé	
Programmation de l'action	2026	



Action N°6	FICHE ACTION 6 - Une étude pour le bois de Rosses	Type d'action
Enjeu 2	Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	Aménagement
Objectif	Développer un concept « ici commence la nature en ville »	
Description	<p>Le site renferme de nombreux milieux riches et variés, tels que des petits boisements, des prairies humides, des prairies de fauche ou encore une mare. Il abrite une des rares stations régionales de Glaïeul des Marais, espèce végétale protégée en France et d'intérêt communautaire. Le site est considéré comme un lieu de repos et de déplacement pour la faune. Ce bois est un site devenu redouté, victime d'usages inadaptés et de nombreux dépôts de déchets.</p> <p>L'installation d'un nouvel usage avec des aménagements et une pratique spécifique pourrait peut-être permettre de changer la situation et rendre ce site plus sécurisant. Les avis des professionnels de la sensibilisation sont toutefois partagés pour la valorisation de ce site qui fait débat : certains souhaitent laisser le bois tel quel, pour son rôle de réservoir de la biodiversité, d'autres préféreraient un aménagement.</p> <p>Le site a été étudié par le Bureau d'études Avis Vert de Genève (cartographie des habitats naturels et flore et faune patrimoniales). Le diagnostic écologique n'est donc pas nécessaire. L'étude sera ciblée sur le devenir de ce site en mettant tous les acteurs autour de la table : réservoir de biodiversité avec plan de gestion ? Aménagements et animations en faveur du public ? Les deux ? Autre ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadrage de la mission avec les communes, le Département, l'ONF et Annemasse Agglo 2. Réalisation de l'étude <p>Cette étude nécessitera une gouvernance renforcée avec la mise en place d'un groupe resserré de suivi (élus et techniciens). Et pourquoi pas envisager un audit patrimonial.</p>	
Localisation	Bois de Rosses	
Maitre d'ouvrage potentiel	Vétraz-Monthoux, Ville la Grand, Annemasse et Cranves-Sales	
Partenaire(s) potentiel	Annemasse Agglo, ONF	Priorité 2
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : étude financée par les communes, pilotée par Annemasse Agglo Coût prévisionnel de l'étude : 20 000 euros (concertation et écologie)	
Programmation de l'action	2025	



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Action N°7	FICHE ACTION 7 - La mise en avant des coteaux du Vernand comme lieu de sensibilisation	Type d'action
Enjeu 2	Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	Aménagement
Objectif	Développer un concept « ici commence la nature en ville »	
Description	<p>Utiliser comme support de nature en ville les coteaux du Vernand sur Vétraz-Monthoux et Annemasse</p> <p>Un premier cheminement piétonnier a été réalisé en 1998. La création en 2014 d'une liaison piétonne avec l'Arve s'est appuyée sur une étude écologique qui a mis en évidence la présence d'une espèce patrimoniale, le Sonneur à ventre jaune et de plus de 200 espèces de végétaux.</p> <p>Le site est labellisé refuge LPO et ENS Nat'O sur la commune d'Annemasse.</p> <p>Perspectives :</p> <p>En l'état, seuls les riverains fréquentent le site. La valorisation du site auprès d'un public plus large pourrait être pensée dans le cadre du plan de gestion et de l'extension du périmètre de l'ENS.</p> <p>Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion de cadrage des besoins entre Vétraz-Monthoux, Annemasse et Annemasse Agglo 2. Selon les besoins identifiés, étude en interne des communes ou par un bureau d'études 3. Mise en place de la valorisation par les 2 communes 	
Localisation	Les coteaux du Vernand	
Maitre d'ouvrage potentiel	<p>Identifier une structure référente et la doter de moyens humains</p> <p>Vétraz-Monthoux et Annemasse</p>	
Partenaire(s) potentiel	Annemasse Agglo, SM3A	Priorité 3
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	<p>Structure : Vétraz-Monthoux et Annemasse</p> <p>Coût prévisionnel : à définir après un travail entre les 2 communes</p>	
Programmation de l'action	2027	



Action N°8	FICHE ACTION 8 - Une signalétique décalée	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Animation
Objectif 1	Objectif 1 : Ouvrir les publics cibles	
Description	<p>Cette fiche-action concerne la signalétique dans les sites – en-dehors de la signalétique officielle.</p> <p>Développer des animations « one shot » sur le territoire pour générer des prises de conscience et des émotions auprès des habitants. L'objectif est de reconnecter l'humain à la nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exposant des affichages éphémères « choc » (affichages géants : savez -vous que sous vos pieds il y a ...) à chaque saison - En proposant des actions challengées de nettoyage avec un prix symbolique à la clé <p>Cette réflexion sera menée en parallèle de celle de la Charte, pour définir les messages conjoints.</p> <p>Pour aller plus loin, nous pourrions imaginer que cette communication soit imaginée avec des habitants, par exemple des bénéficiaires du RSA. Cela pourrait permettre d'alimenter les réflexions techniques avec des usagers, et d'ajouter une dimension sociale au projet.</p> <p>Envisager des messages qui puissent être déclinés sur plusieurs sites.</p>	
Maitre d'ouvrage potentiel	Conception visuelle par Annemasse Agglo Fabrication et pose par les communes et les gestionnaires de sites	Priorité 3
Partenaire(s) potentiel	Communes Structures d'animation Office de tourisme Département CPIE	
Structure de financement / Coûts prévisionnels	Communes Professionnels de la sensibilisation Estimation pour les affichages éphémères : 6000 euros (agence de communication + fabricant de signalétique de loisirs)	
Programmation	2026	



Action N°9	FICHE ACTION 9 - Le concours « Terraforming » dans les collèges et lycées	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Pilotage
Objectif 1	Ouvrir les publics cibles	
Description	<p>Création du concours « Terraforming »</p> <p>L'idée : Les collégiens et les lycéens sont amenés à participer à un concours pour agir dans leur collège/lycée.</p> <p>L'objectif : faire de la sensibilisation à travers des micro-actions, changer les comportements des élèves et des administrations</p> <p>Un thème différent est choisi chaque année. Année 1 : les déchets. Année 2 : la végétation.</p> <p>L'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echange avec les proviseurs et principaux pour trouver des structures volontaires - Envoi d'un kit « prêt à l'emploi » pour le concours : visuels de communication, règlement du concours, support pédagogique pour faciliter les idées - fiche idée à remplir par les élèves volontaires - Un jury (élèves/direction) choisit le projet lauréat - Réalisation du projet par chaque institution - Inaugurations avec invitation de tous les élèves - Communication auprès du grand public <p>En parallèle, une communication spécifique sera faite en direction des principaux des collèges pour faire connaître les actions environnementales du dispositif CIEL.</p>	
Localisation	Toute l'agglomération	
Maitre d'ouvrage potentiel	Collèges et lycées 1 ^{ère} étape : les collèges	
Partenaire(s) potentiel	Communes/région/département/CPIE	Priorité 3
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Coordination par Annemasse Agglo Financement création du kit par le Département Financement du projet lauréat : Département 0.1 ETP pendant 3 mois Création du kit par une agence de concertation ou de communication (création visuelle : 4000 euros)+ impressions par Annemasse Agglo	
Programmation de l'action	2025 et suivantes : diffusion des existants (CIEL) 2026	



Action N°10	FICHE ACTION 10 - Une uniformisation de la signalétique et des mobiliers de sensibilisation	Type d'action
Enjeu 4	Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	Communication
Objectif	Développer un concept « Ici commence la nature en ville »/ Eveiller à la nature autour de chez soi / Reconnecter l'humain à la nature à travers les parcs et squares, apprendre à regarder autour de soi / Créer des connexions entre les sites urbains et les autres sites naturels	
Description	<p>Améliorer la signalétique sur le territoire avec une véritable cohérence:</p> <p>⇒ Elaboration d'une charte graphique déclinable sur tous les supports visuels du territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux sociaux - Charte des acteurs - Panneaux sur sites naturels et sites de nature urbaine - Panneaux à l'entrée des parcs en ville sur chaque commune de l'Agglo de type « ici commence la nature en ville » - Utiliser une signalétique décalée pour marquer les esprits et être lue. Par exemple: "Attention chute de feuilles!" <p>Cette charte graphique au service de la sensibilisation sera constituée d'un logo, d'une baseline, une typographie, d'un code couleur. La baseline (ou slogan) pourrait être: la nature chez vous. Chaque commune, chaque gestionnaire de site pourra ainsi utiliser son logo avec le look et la baseline des espaces naturels.</p> <p>La charte graphique sera reprise par tous les partenaires du plan de sensibilisation lorsqu'ils communiqueront dessus afin de montrer le lien entre chaque action et créer une véritable cohérence.</p> <p>Il en sera de même avec les matériaux utilisés qui seront cohérents en termes de matière et durabilité.</p> <p>Echange préalable avec le Département sur le lien éventuel entre cette charte graphique et celle du PDIPR (déclinaison/complémentarité).</p>	
Localisation		
Maitre d'ouvrage potentiel	Annemasse Agglo	Priorité 2
Partenaire(s) potentiel	Département	
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : Annemasse Agglo Coût prévisionnel d'animation du réseau (2 réunions partenariales et définition des besoins opérationnels) : 5000 euros HT	



	Coût prévisionnel de création de la charte graphique : 5000 euros HT (fabricant de signalétique de loisirs qui intègre un studio de création graphique ou agence de communication avec expérience dans le domaine)	
Programmation de l'action	2026	



Action N°11	FICHE ACTION 11 - Une Rencontre annuelle des acteurs de la sensibilisation	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Pilotage
Objectif 3	Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation	
Description	<p>Composition: Elus des communes d'Annemasse Agglomération et toutes les structures des acteurs de la sensibilisation du territoire + partenaires</p> <p>Organiser une réunion annuelle avec les communes et les partenaires sur plusieurs thématiques environnementales : randonnée, sensibilisation et schéma cyclable. L'objectif est d'impliquer les élus, les techniciens et les partenaires dans le plan de sensibilisation afin d'asseoir la légitimité du document et de le réadapter au besoin en fonction des remontées terrain.</p> <p>Pour cela, sera organisée une réunion annuelle de point d'étape sur l'avancée du Plan de sensibilisation, du schéma cyclable et du schéma randonnée. Il s'agira également de dresser un bilan global des actions menées (nombre de participants, types de participants, implication des partenaires, réussites et difficultés, remontées de problèmes...). Il s'agira également d'évoquer l'année à venir avec les prochaines étapes, et l'implication de chacun.</p> <p>Cette base permettra ensuite d'échanger sur les axes d'amélioration pour les animations, les liens avec les partenaires, les lieux de sensibilisation et la communication.</p> <p>Concernant l'amélioration des animations, une sensibilisation particulière pourra être faite sur les animations le moins invasives possibles pour la nature (animations artistiques, parcours éducatifs, courses d'orientation...).</p> <p>La réunion visera plus particulièrement l'objectif de consolider la vision politique portée autour des actions environnementales.</p> <p>Déroulé : visite d'un espace naturel puis réunion</p>	
Localisation	A proximité d'un espace de nature	
Maitre d'ouvrage potentiel	Annemasse Agglo	
Partenaire(s) potentiel	Département/Communes/associations/ professionnels de la sensibilisation/Office de tourisme	Priorité 3
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Coût prévisionnel : 0 euros (internalisé)	
Programmation de l'action	1 ^{er} semestre 2025	



Action N°12	FICHE ACTION 12 - La coordination de la sensibilisation par Annemasse Agglo	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Pilotage
Objectif 3	Créer davantage de synergie entre les acteurs de la sensibilisation	
Description	<p>Définir un pilote fédérateur pour réunir et créer de la communication régulière entre les acteurs de la sensibilisation. Les acteurs gardent leurs prérogatives et continuent à porter les actions de sensibilisation qu'ils effectuent.</p> <p>Annemasse Agglo aura notamment en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser et animer la Rencontre annuelle des professionnels de la sensibilisation - De piloter le travail sur la Charte en lien avec les acteurs de la sensibilisation - De suivre l'avancée du Plan de sensibilisation - D'appuyer au besoin les maîtres d'ouvrage des fiches-actions - De reporter les avancées auprès des élus communautaires et du Département - De développer la coordination entre les communes 	
Localisation		
Maitre d'ouvrage potentiel	Annemasse Agglo	
Partenaire(s) potentiel	Communes/département/associations/ professionnels de la sensibilisation / intercommunalités voisines	Priorité 1
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Structure : Annemasse Agglo Coût prévisionnel : 0 euros Temps prévisionnel : 0,10 ETP (de la chargée de mission Environnement)	
Programmation de l'action	2025	



Action N°13	FICHE ACTION 13 - Une page internet dédiée à l'offre de sensibilisation à la nature	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Communication
Objectif 2	Développer une vraie démarche de communication des animations sur le territoire d'Annemasse agglomération (12 communes)	
Description	<p>La centralisation des informations de sensibilisation pour rendre l'offre du territoire plus visible pour les habitants et les acteurs locaux. Soit par la consolidation d'un socle d'information commun pour la création d'une page duplicable sur les sites de chaque acteur ou l'enrichissement d'une page existante sur le site internet d'un des acteurs.</p> <p>Ce travail sera alimenté en 4 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des outils existants (sur le site de l'Office de tourisme et les sites des communes) et réflexion avec les communes sur leurs besoins • Intégration dans APIDAE des éléments manquants • Réflexion sur une valorisation de l'existant voire une déclinaison, à travers par exemple des relais d'information touristique personnalisés pour les communes <p>Les informations envisagées – à retravailler lors des 1ères étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les animations à venir ». Les informations pratiques des prochaines animations autour de la nature (courte description, date, horaire, durée, lieu de rendez-vous, autres modalités...) y seront renseignées avec un lien d'inscription. Issu d'APIDAE. - Carte interactive - A découvrir près de chez soi, sans voiture. - Où pratiquer certaines activités (trail...). <p>La mise à jour des informations sera assurée régulièrement par le référent ou la personne chargée de l'animation de l'outil numérique.</p> <p>Il existe déjà une page de valorisation sur le site de l'Office de tourisme (qui dépasse les frontières de l'agglomération). Il peut être intéressant de l'utiliser, ce qui nécessite néanmoins de prioriser des informations. Les communes seront essentielles pour la diffusion de l'outil. L'outil peut ainsi être décliné sous forme de roadbooks personnalisés sur les communes.</p>	
Maitre d'ouvrage potentiel	<p>Option 1 : Office de Tourisme si la phase d'étude valide, non pas la création d'une page, mais de partir de la page déjà existante sur le site de l'office de tourisme. Deux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'échelle de destination • Que les données restent uniquement grand public – - Respect de la charte éditoriale et graphique du site (pas de développement technique spécifique) <p>Option 2 : création d'une page sur un site tiers avec maitrise d'ouvrage à définir si les outils existants n'apparaissent pas efficaces</p>	Priorité 2
Partenaire(s) potentiel	Annemasse Agglo/Communes/Association /Professionnels de la sensibilisation	



Structure de financement / Coûts prévisionnels	Estimation de création : phase 1 : 6000 euros HT phases 2/3/4 :11 000 euros HT (développeur informatique – qui puisse connecter avec APIDAE + infographiste) ou réalisé en interne Estimation de mise à jour : en interne -10 jours/an Subvention par Annemasse Agglo – à faire valider	
Programmation	2025 et 2026	



Action N°14	FICHE ACTION 14 - Une sensibilisation particulière auprès de certains usagers spécifiques	Type d'action
Enjeu 1	Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	Aménagement
Objectif 2	Partager la nature et prévenir les conflits d'usage	
Description	<p>L'idée est de créer une sensibilisation particulière auprès de certains usagers spécifiques. Ces communications devront être limitées dans le temps en fonction des enjeux et afin d'améliorer leur prise en compte par les usagers.</p> <p>Les usages spécifiques : VTT, trail, promeneurs de chiens Il est important de s'adresser aux usagers spécifiques avec des messages qui les concernent directement et une sensibilisation adaptée.</p> <p>Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Concertation avec certaines associations pour définir des règles de partage : VTT, trail, promeneurs de chiens <p>Exemples de pistes de réflexion : pose par les associations VTT de panneaux « aujourd'hui des VTT sont dans le secteur, merci de faire attention »</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Travail sur des messages par usage, par période, par lieu Avril : mois sans tonte Mai : amis promeneurs de chiens, attention à la nidification des oiseaux, gardez vos chiens en laisse ... 3. Communication auprès des associations de loisirs, des sites internet spécialisés, des commerçants spécialisés (vendeurs ou loueurs vélos, équipementiers, vendeurs de chaussures...) + communication grand public 	
Localisation	Toute l'agglomération	
Maitre d'ouvrage potentiel	Annemasse Agglo	
Partenaire(s) potentiel	Associations de pratiquants Communes Professionnels du tourisme Sites internet spécialisés Commerces de loisirs	Priorité 2
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Animation par un B.E concertation (3 réunions de concertation, échanges avec des usagers, livrable messages) : 10 000 euros HT	



Programmation de l'action	2026	
---------------------------	------	--

Action N°15	FICHE ACTION 15 - « Laissons pousser la prairie »	Type d'action
Enjeu 4	Une faible valorisation des sites urbains et périurbains de proximité	Animation
Objectif	Développer un concept « Ici commence la nature en ville »/ Eveiller à la nature autour de chez soi / Reconnecter l'humain à la nature à travers les parcs et squares, apprendre à regarder autour de soi / Créer des connexions entre les sites urbains et les autres sites naturels	
Description	<p>Développer et organiser un défi de la plus belle prairie fleurie. Objectif : préserver et protéger la biodiversité et notamment les insectes pollinisateurs.</p> <p>Action à diffuser et encourager avec des défis par exemple : La plus belle pelouse fleurie/ Damiers, îlots de prairie et tonte Et différer le plus tard possible la 1^{ère} tonte</p> <p>Sont concernés par l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitants pour leur jardins personnels - Les communes qui s'engagent aussi pour les jardins publics <p>Voir s'il est possible d'imaginer un lien avec le concours annuel de fleurissement d'Annemasse.</p> <p>Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des partenaires et des étapes de mise en place 2. Rédaction d'un règlement intérieur 3. Communication communes et grand public 4. Défi 5. Jury 6. Attribution des résultats 	
Maitre d'ouvrage potentiel	Les communes	
Partenaire(s) potentiel	Annemasse Agglo/CPIE	
Structure de financement / Coûts prévisionnels	Estimation de création : 0 euros	Priorité 3
Programmation	2027	



Action N°16	FICHE ACTION 16 - La Journée Nature, pour le grand public et les scolaires	Type d'action
Enjeu 4	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Animation
Objectif	Objectif 1 : Ouvrir les publics cibles	
Description	<p>Idée : Développer et organiser une journée sur la nature</p> <p>Objectif : Mieux informer la population sur le fonctionnement de la nature, avec chaque année une thématique différente</p> <p>Organisation type « La nuit est belle » : proposition d'une date en lien avec les journées existantes sur le territoire ou au niveau national, choix du thème</p> <p>Chaque commune/gestionnaire propose des animations en lien avec le thème ce jour-là.</p> <p>Annemasse Agglo et l'Office de tourisme communiquent sur ce jour-là et sur l'ensemble des animations prévues sur le territoire par les communes, associations, gestionnaires... Les communes relaieront les animations dans leurs outils de communication.</p> <p>Exemples de thèmes : Année 1 : la forêt Année 2 : les zones humides Année 3 : les prairies fleuries ...</p> <p>Le public enfant sera particulièrement ciblé à travers les écoles et les centres aérés.</p>	
Maitre d'ouvrage potentiel	Communes et gestionnaires de sites	
Partenaire(s) potentiel	Structures d'animation/Ecoles/ONF/Associations de randonnée/Professionnels	Priorité 3
Structure de financement / Coûts prévisionnels	Coût prévisionnel : 0 euro	
Programmation	2028	



Action N°17	FICHE ACTION 17 - La valorisation des zones humides	Type d'action
Enjeu 1	Des sites naturels où la fréquentation humaine et le cumul des usages sont peu compatibles avec la préservation de la biodiversité	Aménagement
Objectif 2	Partager la nature et prévenir les conflits d'usage	
Description	<p>Il y a actuellement un manque de communication sur les zones humides. La communication est proposée via différents canaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une communication générale et régulière sur les zones humides, leur intérêt, leur intérêt local et nos chiffres clés sur le territoire - S'appuyer sur les sites déjà aménagés et déjà très fréquentés pour parler de ces zones humides : listing (panneaux, animations...) <p>Zones envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le long du Foron, notamment dans les secteurs aménagés comme le lac de Machilly et le marais de Lissoud - Les Iles d'Etrembières - Le bois de la Vernaz SW (à Gaillard, en face des Iles), notamment sur la mise en défens des plages de galets de cette zone humide en période de nidification (fiche action n° 2) - Le marais de Lossy (batrachoduc) - La communication veillera à ne pas favoriser la pénétration du public dans la tourbière de Lossy <p>Le Moulin de Carra pourrait être un lieu de valorisation de ces zones humides. Méthodologie :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Travail avec les communes et le SM3A pour définir les messages sur le rôle des zones humides sur l'agglomération et zoom sur chaque zone 2. Communication grand public sur les zones humides via les sites internet des communes et de l'office de tourisme, et via les réseaux sociaux 3. Intervention dans une classe de l'école de Saint Cergues, une classe d'Etrembières, une classe de Machilly : sensibilisation sur les zones humides et réflexion commune sur les panneaux à mettre en place et les messages à faire passer 4. Création graphique 5. Installation des panneaux 6. Inauguration avec tous les enfants concernés, le grand public et les partenaires 	



Localisation	Le Foron (notamment le lac de Machilly et marais de Lissoud) et les Iles d'Étrembières	
Maitre d'ouvrage potentiel	Communes	Priorité 3
Partenaire(s) potentiel	Ecoles/Associations environnementales/Accompagnateurs professionnels	
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	2 possibilités : <ul style="list-style-type: none">- Gestion en interne + fabricant de signalétique- Accompagnement par une agence de concertation ou une association pour aller dans les écoles et définir les messages et le visuel (6000 euros) + fabricant de signalétique Accompagnement financier envisageable par le Département (investissement et fonctionnement)	
Programmation de l'action	2025 : communication sur les zones humides (réseaux sociaux, sites des communes, Office de tourisme) 2028 : mise en place des panneaux	



Action N°18	FICHE ACTION 18 - Le challenge type « Koh Lanta »	Type d'action
Enjeu 3	Un vaste programme d'animations existantes mais peu de lisibilité et certains publics non touchés	Animation
Objectif 1	Ouvrir les publics cibles	
Description	<p>Créer des animations en partenariat avec des clubs sportifs et structures de loisirs et sociales</p> <p>Challenge du type « Koh Lanta » – créé avec des jeunes</p> <p>Développer des animations ciblées pour les 14-18 ans en s'appuyant sur des événements existants ou sur des activités ludiques</p> <p>Ouvrir le panel d'animations d'un nouveau public (partenariat avec les clubs sportifs).</p> <p>Il s'agira également d'ouvrir ce challenge aux jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance afin de mixer les publics et d'être inclusifs.</p>	
Localisation		
Maitre d'ouvrage potentiel	MJC ? (Nécessité d'un échange avec la MJC pour voir si cela est possible)	
Partenaire(s) potentiel	Communes/Maison des sports/associations sportives/professionnels de sport/Annemasse Agglo/Département/CPIE Prévention spécialisée Services jeunesse Centres de loisirs	Priorité 3
Structure de financement et estimation des coûts prévisionnels	Organisé en interne par la structure	
Programmation de l'action	2026	



9.4 Les engagements de chacun

Pour rappel, le Plan de sensibilisation à la nature n'a pas vocation à remplacer les actions de sensibilisation déjà portées par certains acteurs. Au contraire, il vise à les mettre en avant, à coordonner les actions et à développer des projets communs.

L'ensemble des acteurs mobilisés pour la rédaction du Plan de sensibilisation seront impliqués pour sa mise en œuvre, afin de réussir à développer davantage la sensibilisation à la nature.

Certains acteurs ont d'ores et déjà fait part de leur volonté de s'impliquer sur des fiches-actions spécifiques.

Tous sont motivés pour continuer une démarche partenariale. Ce sera notamment le cas pour la Rencontre annuelle et pour la rédaction de la Charte de la sensibilisation.

Annemasse Agglo va désormais travailler à la mise en œuvre progressive du Plan de sensibilisation à la nature et contactera au fur et à mesure les acteurs concernés.

Les rôles des acteurs pourront être de plusieurs ordres :

- Maître d'ouvrage = porter une action
- Partenaire = aider un maître d'ouvrage à mettre en place une action
- Financier ou co-financier
- Prestataire = réalise l'action pour le maître d'ouvrage (commande publique)
- Prescripteur = communique sur l'action auprès de ses adhérents/usagers/citoyens/partenaires/clients

9.5 Budget prévisionnel

Le coût est – selon les actions – supporté par Annemasse Agglo ou des partenaires. Il est estimé (hors coûts RH) pour 5 ans :

Numéro	Action	Coût total
1	Un accompagnement régulier des usagers sous forme d'écogardes	5 000
2	Créer des « Espaces Nature Sanctuaire »	0
3	Des maillages entre différents sites	20 000
4	Une Charte commune aux acteurs de la sensibilisation	10 000
5	Le référencement des balades et de la nature de proximité	0
6	Une étude sur le Bois de Rosses	20 000
7	Utiliser comme support de nature en ville les coteaux du Vernand sur Vétraz-Monthoux	0
8	Une signalétique décalée	6 000
9	Le concours « Terraforming » dans les collèges et lycées	4 000
10	Une uniformisation de la signalétique et des mobiliers de sensibilisation	10 000
11	Une rencontre annuelle des acteurs de la sensibilisation	0
12	La coordination de la sensibilisation par Annemasse Agglo	0
13	Une page internet dédiée à l'offre de sensibilisation à la nature	6 000
14	Une sensibilisation particulière auprès de certains usagers spécifiques	10 000
15	« Laissons pousser les prairies »	0
16	La journée nature – pour le grand public et les scolaires	0
17	La valorisation des zones humides	0
18	Le challenge de type « Koh Lanta »	0
	TOTAL SUPPORTE PAR ANNEMASSE AGGLO	91 000



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

ESPACES NATURELS SENSIBLES
**PLAN DE SENSIBILISATION DES
ESPACES NATURELS**